

1

**JANVIER 1966**

8<sup>e</sup> année

# **cahiers de documentation européenne**

**PARLEMENT EUROPEEN**

Direction générale de la documentation  
parlementaire et de l'information



# S O M M A I R E

## P r e m i è r e   P a r t i e

### EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

	<u>Page</u>
<b>I. PROBLEMES GENERAUX</b>	
1 - M. Pierre Werner, ministre d'Etat luxembourgeois parle de la situation de la C. E. E. au début de 1966 .....	1
2 - Le congrès de l'Union européenne des démocrates chrétiens ..	1
3 - MM. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, et J. M. den Uyl, ministre de l'économie des Pays-Bas, parlent de la situation de la C. E. E. ....	5
4 - Le C. E. P. E. S., défenseur d'une Europe unie .....	6
5 - M. Gaetano Martino : la structure des traités, garantie d'une Europe unie .....	8
6 - M. Franz-Josef Strauss parle de la politique européenne devant l'Union économique européenne .....	9
7 - M. Röpke, économiste genevois, parle de l'intégration européenne .....	11
8 - Mémoire du professeur Müller-Armack sur l'avenir de l'intégration européenne .....	12
9 - Déclarations de M. Abs au sujet de la politique européenne ...	13
10 - Le président de la Fédération de l'industrie allemande parle des problèmes européens .....	15
11 - M. Münchmeyer, vice-président des chambres de commerce et de l'industrie allemandes, parle du Marché commun .....	16
12 - M. Linthorst Homan et l'intégration européenne .....	17
<b>II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES</b>	
1 - La confédération italienne des syndicats ouvriers (C. I. S. L.) et les relations C. G. I. L. - F. S. M. ....	19
2 - Coopération entre le syndicat français C. G. T. et le syndicat italien C. G. I. L. ....	19
3 - Les industriels français et l'abaissement de 10 % des droits de douane intracommunautaires .....	20

	<u>Page</u>
<b>III. RELATIONS EXTERIEURES</b>	
1 - Prise de position de l'Autriche sur la politique de l'Europe de l'Est et de la C. E. E. ....	23
2 - La Grande-Bretagne et la C. E. E. ....	24

D e u x i è m e   P a r t i e

ACTIVITE PARLEMENTAIRE

<b>I. LE PARLEMENT EUROPEEN</b>	
a) Activité des commissions au mois de décembre 1965 .....	27
b) Conférence parlementaire de l'association avec les Etats africains et malgache .....	30
Deuxième réunion de la Conférence (Rome, 6-9 décembre 1965)	
<b>II. LES PARLEMENTS NATIONAUX</b>	
a) Allemagne	
Les questions européennes traitées au cours du débat du Bundestag sur la déclaration gouvernementale (29 novembre au 2 décembre 1965) .....	33
b) Pays-Bas	
1 - Considérations politiques générales au sujet du budget de 1966 à la Première Chambre .....	36
2 - Déclaration de la commission des budgets des affaires étrangères au sujet de l'intégration européenne .....	37
3 - Contrôle parlementaire sur la politique européenne en matière de prix du lait .....	46

## I - PROBLEMES GENERAUX

### 1. M. Pierre Werner, ministre d'Etat luxembourgeois, parle de la situation de la C. E. E. au début de 1966

Dans son message de Nouvel an, M. Pierre Werner, ministre d'Etat luxembourgeois, a notamment déclaré : "Je ne peux envisager un développement ordonné en Europe qu'en fonction de la possibilité de mettre fin le plus tôt possible aux désaccords persistants entre les Six.

Le Luxembourg se sent honoré par le fait que tous les gouvernements partenaires aient proposé la capitale grand-ducale pour le Conseil extraordinaire qui doit se tenir au mois de janvier. Tout en ressentant la gratitude pour la confirmation de la ville de Luxembourg comme lieu d'implantation des Communautés européennes, nous nous rendons parfaitement compte des responsabilités qui seront celles de la délégation luxembourgeoise à tous les échelons pendant la présidence du Conseil des Ministres au cours du premier semestre de 1966. D'aucuns craindront peut-être que le poids du plus petit partenaire ne puisse pas contrecarrer les forces centrifuges qui seront susceptibles de se manifester.

Je fonde mes espoirs tout d'abord sur le poids même de la Communauté, sur la nécessité d'un Marché commun dans l'intérêt de l'expansion et du bien-être de tous nos six pays. Je le fonde sur l'autorité dont jouit d'ores et déjà la Communauté des Six dans le tiers monde.

Par ailleurs, je crois à la vertu du dialogue, fût-il par moments discordant. Le Gouvernement luxembourgeois envisage ses espoirs de conciliation inhérents à la présidence, non pas avec la volonté d'aboutir à tout prix à des compromis fallacieux ou ambigus, non pas en éludant les problèmes pratiques et réels que le fonctionnement de la Communauté peut poser et qu'on n'a pas pu tous prévoir, mais en affrontant ces problèmes sans subtilité doctrinale ou procédurale. Il fonde son action sur la directive sûre de la fidélité aux engagements pris et de l'obligation de résoudre ces problèmes dans le cadre des institutions consacrées par les Traités."

(Luxemburger Wort, 3 janvier 1966)

### 2 - Le congrès de l'Union européenne des démocrates chrétiens

Du 9 au 12 décembre s'est déroulé à Taormina, sous la présidence de M. Mariano Rumor, secrétaire de la Démocratie chrétienne italienne, le 17e congrès de l'Union européenne des démocrates chrétiens (U. E. D. C.) sur le thème : "L'avenir démocratique de l'Europe". L'U. E. D. C. est la nouvelle organisation née depuis un an des "Nouvelles Equipes Internationales", qui coordonne l'activité des divers partis européens d'inspiration démocrate chrétienne.

Les travaux du Congrès se sont ouverts avec la présentation d'un rapport in-

productif de M. Rumor. L'orateur a souligné "le caractère mondialiste" des problèmes et des thèmes fondamentaux de notre époque, et a appelé de ses vœux une "étroite coopération entre les peuples", qui puisse vaincre la pauvreté dans le monde; il a déclaré que la démocratie chrétienne répudiait toute forme de racisme et toute espèce de monopole politique continental de la part d'un Etat ou d'une classe sociale.

S'arrêtant aux aspects les plus importants de la politique mondiale et parlant de l'attitude des démocrates chrétiens à l'égard de l'O. T. A. N. et de la Communauté européenne, M. Rumor a déclaré que ces options fondamentales étaient l'expression du pluralisme et du caractère polycentrique propres à la structure naturellement démocratique de l'Occident. A cet égard, il a affirmé: "même s'il y a, et il y a certes eu, des tentations de retour à l'égoïsme national étroit, l'Occident est à même de trouver en lui-même des formules originales qui satisferont les exigences légitimes de chaque nation à condition qu'elles ne portent pas préjudice à d'autres nations".

Après avoir dit sa conviction que l'idée d'une Europe libre, unie et ouverte au monde est trop ancrée dans la conscience des gouvernements et dans l'esprit des peuples pour faiblir, M. Rumor a déclaré que le "Marché commun a recommandé certaines attitudes dans le secteur tertiaire de bien des économies nationales, et que celles-ci sont en passe de résoudre un bon nombre de contradictions structurelles dans les divers pays, qui sont la conséquence de transformations soudaines de petits marchés au plan de la compétition plus vaste d'une zone industrielle élargie". Selon M. Rumor, la crise actuelle de la C. E. E. est une crise de croissance. Dans le contexte de cette crise, l'objectif de la démocratie chrétienne européenne, c'est-à-dire l'exigence de pousser en avant l'intégration politique, redevient tout à fait d'actualité. Après avoir estimé qu'après la rupture provoquée par la France, l'action des gouvernements des cinq pays avait été essentiellement marquée par le sens des responsabilités et de la prudence, M. Rumor a affirmé que le "maintien d'une entente à cinq était la condition sine qua non de la réussite de toute opération visant à sortir de "l'impasse". Favorable à l'adoption du principe de la règle majoritaire au sein du Conseil de Ministres des Six, il a soutenu "qu'on ne peut, dans l'ordre d'une logique communautaire, conférer des droits de veto d'une portée analogue à ceux existant à l'O. N. U., même s'il est dans la logique communautaire que personne ne veuille léser par l'exercice du vote majoritaire les intérêts vitaux d'un ou de plusieurs partenaires".

"D'autre part - a poursuivi M. Rumor - les demandes de la Commission, quel que soit le jugement que l'on puisse formuler sur le moment qui a été choisi pour les formuler, représentent en soi la sollicitation d'un pouvoir virtuel ; que l'on pense en effet à l'autofinancement qui serait opéré sur la base des prélèvements et des taxes tant par rapport à la ligne de séparation avec les pays tiers que par rapport au système des recettes des pays membres. Cette initiative était comme l'embryon, la germination première du pouvoir souverain et supranational : elle signifie aussi que la dialectique des faits est plus conséquente que ne l'est la dialectique verbale. Parallèlement au problème des pouvoirs de la Commission, c'est-à-dire de l'Exécutif, désormais proche

de l'unification, le problème des pouvoirs du Parlement européen acquiert du même coup une importance immédiate. Il ne s'agit pas tant d'augmenter les pouvoirs de contrôle. Il s'agit plutôt de permettre la formation, selon la méthode démocratique, d'une représentation dotée des pouvoirs constituants et législatifs, d'accentuer en quelque sorte la dimension populaire de la Communauté".

Après le rapport de M. Rumor, le Congrès a poursuivi ses travaux en commissions. La première commission a traité de "l'évolution des Communautés"; le rapport sur ce problème a été présenté par M. Fritz Hellwig, membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Faisant le point sur la phase actuelle que traversent les Communautés, l'orateur a déclaré que "l'intégration économique a été depuis longtemps envisagée sous deux points de vue différents; d'après le premier, l'intégration économique constitue un pas vers l'intégration politique; d'après le second, défendu par la France, la compétence des organes communautaires se limite au secteur économique, sans impliquer l'exigence d'une intégration politique rapide". Recherchant les possibilités de solution de la crise actuelle, M. Hellwig a affirmé qu'entre les deux hypothèses extrêmes, l'une de nature pessimiste et l'autre de nature optimiste, on pourrait trouver une solution intermédiaire qui tiendrait compte de certains desiderata français, tels que le réexamen de la procédure de vote au Conseil de ministres et le rôle à jouer par la Commission. Selon M. Hellwig, on pourrait envisager aussi un ralentissement du rythme de mise en oeuvre de l'intégration économique dans les divers secteurs. L'orateur a ensuite évoqué les problèmes posés par la fusion des Communautés, en affirmant que la solution du problème des rapports entre les diverses institutions ne saurait être différé davantage.

La seconde commission s'est consacrée au thème de "La démocratie en Europe occidentale et en Europe orientale" dont le rapport a été présenté par M. Schmelzer, président du groupe catholique populaire de la Seconde Chambre des Pays-Bas. "La démocratie, pour les démocrates chrétiens, a-t-il déclaré, tout en n'étant pas un dogme en soi, est le système qui garantit le mieux le respect et la réalisation des principes fondamentaux qui doivent inspirer la vie sociale internationale". Après avoir fait une analyse des facteurs actuellement susceptibles de menacer la démocratie en Europe, M. Schmelzer a énoncé les moyens qui, selon lui, sont de nature à en influencer l'évolution. Il a montré notamment l'exigence de rendre les institutions démocratiques moins techniques et celle qu'il y a pour les hommes politiques à se limiter à l'essentiel dans le contrôle de la politique gouvernementale, et a mis en relief l'action des supports de l'information, notamment de la télévision qui devrait garantir une information permanente des faits politiques européens. Le rapporteur a accordé une attention particulière "à l'action que la démocratie chrétienne devrait exercer dans ce secteur, particulièrement à l'égard des pays de l'Est, pour que soit menée une activité qui en influencerait positivement l'évolution démocratique".

La troisième commission s'est consacrée au thème de "l'Europe démocratique et l'Amérique latine" et le rapport sur cette question a été présenté par

M. Edoardo Martino. L'orateur, après avoir fait l'historique des rapports entre l'Europe et l'Amérique latine, marqués de temps à autre par des polémiques et des attitudes d'hostilité préconçue, a affirmé qu'en dépit de l'actuelle opposition du Conseil de ministres des Six, la nécessité s'impose de procéder à une coordination au niveau européen de la politique des divers pays de la Communauté à l'égard des Etats sud-américains. L'action autonome des Etats européens dans les divers pays latino-américains, certes utile, ne peut susciter les réactions capables de hâter le processus de développement économique et social nécessaire. Au cours des dernières années - a poursuivi M. Edoardo Martino - on note un accroissement considérable des échanges entre les deux zones : les exportations de l'Amérique latine ont augmenté de 35 % en quatre ans (de 1958 à 1962), c'est-à-dire dans une proportion très supérieure aux taux d'accroissement du commerce mondial. En vue d'aider à la solution des difficultés qui entravent un affermissement de la position de l'Amérique latine sur le marché mondial, trois solutions, suivant l'orateur, sont à envisager : l'expansion de la demande intérieure et la collaboration au degré régional; un programme régional de la Communauté pour l'Amérique latine; une solution qui soit d'une portée mondiale. Il y a cependant un préalable indispensable à une plus étroite collaboration entre les deux Communautés: c'est que l'Amérique latine s'efforce de comprendre les problèmes européens plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent.

En conclusion, M. Martino a déclaré que ceux qui croyaient mettre en défaite le communisme en Amérique latine en accordant leur appui aux aventures militaires ou aux privilèges économiques les plus scandaleux qui soient se trompaient fort. "Nous sommes convaincus - a-t-il déclaré - qu'aucune dictature, qu'elle soit de droite ou de gauche, ne saurait résoudre les problèmes angoissants qui minent ce continent. Il est une chose que l'Europe qui est la nôtre peut actuellement offrir à la réflexion et à l'initiative de ces peuples: c'est son expérience, c'est sa solidarité".

La quatrième et la cinquième commission ont traité de sujets qui intéressent plus particulièrement les partis démocrates chrétiens. La quatrième commission s'est notamment attachée à "la collaboration des démocrates chrétiens avec les autres forces politiques (rapport fait par M. Alain Poher, président du groupe démocrate chrétien du Parlement européen, France), et la cinquième commission aux "Activités et perspectives de l'U.E.D.C.", (rapport fait par M. Léo Tindemans, secrétaire général de l'U.E.D.C., Belgique).

En conclusion des travaux, le Congrès a adopté une résolution qui invite la France à reprendre sa place au sein de la Communauté européenne et qui engage les gouvernements des cinq autres Etats (dans lesquels les démocrates chrétiens ont une majorité relative) à demeurer fidèles aux traités de Rome et à poursuivre l'intégration européenne. Cette résolution précise en outre que les partis démocrates chrétiens sont favorables au maintien des pouvoirs autonomes de la Commission du Marché commun, au vote à la majorité qualifiée au Conseil de ministres, à l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel, à l'établissement de liens économiques plus étroits avec les autres

pays, principalement avec ceux de l'A. E. L. E. La résolution recommande une meilleure collaboration en matière de défense militaire et de politique extérieure, une action commune en faveur des pays en voie de développement, la coopération avec les partis démocrates chrétiens d'Amérique latine où l'Europe devrait apporter la contribution de son expérience, une action sociale, scientifique, économique et culturelle à l'égard des pays de l'Est et, enfin, la collaboration avec toutes les autres forces démocratiques désireuses de créer les Etats Unis d'Europe.

(Il Popolo, 10, 11, 12 et 13 décembre 1965)

3 - MM. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, et J. M. den Uyl, ministre de l'économie des Pays-Bas, parlent de la situation de la C. E. E.

A l'occasion du soixantième anniversaire de la Chambre de commerce germano-néerlandais, le ministre fédéral de l'économie, M. Schmücker, ainsi que son collègue néerlandais ont parlé au cours d'une assemblée plénière extraordinaire à Amsterdam, des objectifs et de la situation actuelle de la C. E. E.

M. Schmücker fit remarquer que les résultats considérables obtenus pendant la période d'après-guerre dans le domaine économique ne l'ont été que grâce à la mise en oeuvre des principes de l'économie de marché. Il faut donc mettre tout en oeuvre pour que cette orientation soit maintenue dans l'avenir. Le gouvernement fédéral soutiendra toujours avec enthousiasme la traditionnelle politique néerlandaise de la liberté du commerce.

M. Schmücker lança d'autre part une mise en garde contre le danger auquel on s'expose en profitant des relations commerciales avec les pays de l'Est pour se livrer à une surenchère en matière de termes de crédit qui ne serviraient guère les intérêts des pays occidentaux. Les négociations Kennedy devraient non seulement conduire à des réductions tarifaires, mais aussi à de nouveaux progrès dans la suppression de différentes méthodes et pratiques qui, actuellement, discréditent le commerce international. Pour mener une politique économique réaliste et assurer la stabilité, il faut aussi disposer d'un système monétaire efficace. Il faut donc songer surtout à renforcer la discipline dans le domaine monétaire et à éviter un déséquilibre prolongé des balances des paiements. M. Schmücker se pencha ensuite sur le problème que pose le passif de la balance des paiements allemande et constata que des importations considérables constituaient dans la conjoncture actuelle un complément nécessaire et souhaitable à l'offre intérieure. Cependant, un déficit prolongé de la production allemande pourrait être dangereux pour la C. E. E. tout entière si le potentiel de production de l'ensemble de la Communauté était de nouveau mis fortement à contribution. M. Schmücker rappella dès lors que la République fédérale d'Allemagne souhaitait que la C. E. E. pratique une politique conjoncturelle commune et développe d'un commun accord des prévisions à long terme quant à l'élaboration d'une politique économique d'ensemble.

Abordant la crise actuelle, l'orateur déclara que l'oeuvre accomplie ne pouvait plus être défaite sans que tous les Etats membres en pâtissent. Les difficultés actuelles doivent être résolues dans le cadre du traité de Rome et des Communautés existantes.

Le ministre de l'économie des Pays-Bas, M. J. M. den Uyl (socialiste), fit remarquer que la croissance économique et la mise en oeuvre du Marché commun ont consolidé les liens économiques traditionnels qui existent entre l'Allemagne et les Pays-Bas. Il n'y a pas de pays dans la C. E. E. qui n'ait tiré profit de cet élargissement du marché. Les investissements anticipés auxquels a procédé l'économie sont des facteurs positifs dans le développement du Marché commun. Il est inconcevable que les Etats membres de la C. E. E. se retranchent de nouveau derrière leurs frontières nationales : cela signifierait l'échec des négociations Kennedy et ne permettrait plus avant longtemps de trouver une solution satisfaisante aux problèmes économiques qui se posent à l'échelle mondiale. L'échec des tentatives de l'ancienne O. E. C. E. a prouvé que seule une solution supranationale permettrait de trouver un équilibre entre les divers intérêts nationaux en présence. "Cette idée fut greffée sur la conception d'une Europe politique unifiée et c'est à cette idée qu'il faut s'en tenir". En conclusion de son discours, M. den Uyl se prononça en faveur de l'élaboration non seulement d'une politique conjoncturelle commune, mais aussi d'une politique coordonnée des structures, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

(Industriekurier, le 20 novembre 1965)

#### 4 - Le C. E. P. E. S., défenseur d'une Europe unie

Le Conseil directeur international du Comité européen pour le progrès économique et social (C. E. P. E. S.), qui s'est réuni à Rome le 7 décembre sous la présidence du Professeur Vittorio Valletta, a adopté à l'unanimité une déclaration qui résume en cinq points la situation actuelle de l'Europe et insiste sur la nécessité de poursuivre le processus de construction européenne.

Les cinq points de la déclaration du C. E. P. E. S. sont les suivants :

- 1) Certains événements récents ne laissent subsister aucun doute quant à la gravité de la crise dont souffre la Communauté économique européenne. En un moment aussi critique, il faut surtout éviter d'envenimer les discussions actuellement engagées et rappeler, au contraire, les avantages que la construction européenne peut apporter à chacun des pays membres, en proposant les mesures susceptibles de rompre le cercle vicieux dans lequel les six pays se trouvent enfermés.
- 2) C'est dans cet esprit que le Conseil directeur du Comité européen pour le progrès économique et social (C. E. P. E. S.) affirme qu'il est convaincu que

seule leur unification permettra aux peuples européens de faire dans l'avenir les plus grands progrès en matière économique et sociale et que seule une Europe unie permettra aux Etats intéressés d'exercer sur l'évolution de la politique mondiale une influence qui corresponde au potentiel commun. Par ailleurs, on ne doit pas décevoir l'enthousiasme que les idéaux européens ont fait naître chez les jeunes.

3) Pour ces motifs, le C. E. P. E. S. estime qu'il est indispensable :

- qu'on ne renonce en aucun cas à poursuivre l'unification politique. Pour atteindre cet objectif, chacun devra accepter de faire les concessions qui s'imposent, dans le respect de la personnalité de chaque peuple;
- que soit accélérée la mise en oeuvre de politiques économiques communes (dans les secteurs commercial, agricole, etc.) qui, seules, peuvent justifier, d'une part, un nouveau pas vers l'intégration totale et, d'autre part, les efforts accomplis jusqu'à présent dans le secteur tarifaire;
- que le développement ultérieur de l'union douanière soit contrôlé d'une façon efficace, afin qu'elle évolue parallèlement à l'intégration et à l'harmonisation des politiques économiques.

4) Dans ce sens, il faut avant tout entreprendre et mettre en oeuvre un ensemble d'actions qui ne pourraient être dissociées sans porter atteinte à l'esprit et à la lettre du traité de Rome, notamment :

- fixer les bases d'une politique commerciale extérieure commune et veiller à son application progressive;
- réaliser pleinement la mise en oeuvre d'un marché commun du travail et des capitaux, dans lequel soit assurée la libre circulation des personnes, des services et des capitaux;
- compléter l'élaboration de la politique agricole commune;
- définir et mettre en oeuvre une politique commune de l'énergie et des transports;
- harmoniser les politiques économiques nationales en ce qui concerne plus particulièrement la conjoncture, la monnaie et le crédit;
- réaliser l'harmonisation des systèmes fiscaux en commençant par les taxes sur le chiffre d'affaires et les impôts indirects, comme le prévoit l'article 99 du traité;
- assurer l'égalité des conditions de concurrence par une politique commune qui facilite l'adaptation des entreprises de production aux nouvelles conditions du marché (réorganisations internes, coopération, concentration);
- harmoniser les dispositions du droit des sociétés et examiner s'il y a lieu de mettre au point une nouvelle formule de sociétés de droit européen;
- assurer une meilleure coordination entre l'aide fournie par la Communauté aux pays sous-développés et les aides octroyées directement par les

différents Etats membres pour parvenir à la plus grande efficacité possible;

- intensifier la coopération dans les secteurs de la recherche scientifique, du progrès technologique et des investissements à l'étranger.

5) A plus long terme, le Conseil directeur du C. E. P. E. S. estime que l'achèvement du marché commun ne peut être l'objectif ultime des efforts faits actuellement en vue de l'unification européenne. Cet objectif est plutôt de former un pouvoir communautaire assorti de compétences propres en matière de politique étrangère et de défense.

(Agence Europe Unie - 7 décembre 1965)

5 - M. Gaetano Martino : La structure des Traités, garantie d'une Europe unie

"Si l'on acceptait le principe d'une modification ou d'une révision du Traité de Rome, on s'exposerait à divers dangers. Seule la structure du Traité garantit que l'objectif final du processus d'intégration, qui est l'union totale, économique et politique des six pays, ne sera pas trahi".

Ces déclarations ont été faites par M. Gaetano Martino, ancien ministre des affaires étrangères et membre du Parlement européen, qui, évoquant à Forlì la situation actuelle de la C. E. E., a rappelé que "négliger ou trahir cette fin, en acceptant les demandes de modification des traités existants, signifierait renoncer, pour vivre, à ce qui est la raison de vivre. Et cela, on ne peut l'accepter. Il est donc nécessaire de rester fidèle aux traités, qui représentent un engagement solennel auquel les peuples des six pays ont déjà souscrit par la ratification de leurs parlements, et d'en demander l'application rigoureuse, sans céder à l'impatience, mais aussi sans faire de concessions".

Evoquant l'appel solennel adressé par le Conseil des ministres de la C. E. E. au gouvernement français le 26 octobre dernier et resté jusqu'ici sans réponse, M. Martino a déclaré que la politique agricole commune n'est pas le vrai motif du différend; elle n'en est que le prétexte. En réalité, la divergence est de nature politique et pour la surmonter, la France demande une révision d'ensemble des traités.

La France insiste surtout sur la modification du rôle de la Commission exécutive et sur la suppression de la règle de la majorité dans les délibérations du Conseil de ministres de la Communauté, règle qui, à partir du 1er janvier prochain, devrait remplacer la règle de l'unanimité qui était en vigueur jusqu'à présent. Telles seraient les conditions préalables à l'acceptation de l'invitation adressée à la France par les Cinq.

Mais accepter toute modification des traités dans leur structure reviendrait à les dénaturer et à leur ôter, par conséquent, toute valeur. Aussi M. Martino souligne-t-il la nécessité de rester fidèle à la substance des traités si l'on ne veut pas trahir le terme final du processus d'intégration de l'Europe tant sur le plan économique que sur le plan politique.

(Agence Europe Unie - 1er décembre 1965)

6 - M. Franz-Josef Strauss parle de la politique européenne devant l'Union économique européenne

Parlant à la Chambre de commerce milanaise, le 3 décembre 1965, M. Franz Josef Strauss, président de la C. S. U. , se prononça devant l'Union économique européenne (UNEUROPE) en faveur d'une "politique européenne progressiste" ("europäische Vorwärtspolitik").

M. Strauss se déclare partisan de l'attribution de "fonctions européennes" à Berlin-Ouest. Il estime que les Communautés européennes devraient y installer des "postes de contact" en vue de négociations avec les pays de l'Europe orientale.

Le président de la C. S. U. poursuit en ces termes : "Washington ferait bien d'encourager les Anglais à s'associer avec la France dans le domaine de l'armement nucléaire afin de créer le noyau d'une force atomique européenne". En ce qui concerne l'éventualité d'une alliance atlantique sans la France, il la qualifie de "coup porté à la sécurité de l'Europe". Washington pourrait donner son adhésion à une politique nucléaire menée en commun par la France et la Grande-Bretagne et mettre l'expérience technique des Etats-Unis à leur disposition. "En matière de défense nucléaire, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ne se sentiraient plus tenues à l'écart si l'on posait déjà dans la configuration d'un arsenal atomique franco-britannique les assises d'une force atomique européenne".

L'éventualité de voir l'Angleterre se substituer à la France au sein de la C.E.E. signifierait, d'après le président de la C. S. U. , "la fin de toute politique européenne". Il ajouta ensuite : "Nous ne pouvons jeter les bases d'une union européenne qu'en élaborant de commun accord avec Paris une politique de défense qui soit en même temps un élément indispensable de la politique étrangère européenne". Paris a laissé entendre, il y a des années déjà, qu'il serait disposé à intégrer sa force nucléaire à une organisation européenne.

Pour mettre fin à la crise actuelle de l'O. T. A. N. , M. Strauss recommanda l'adoption d'une nouvelle forme de coordination entre les unités américaines stationnées en Europe et la future organisation de défense européenne. "Il serait normal que le commandement d'une Communauté de défense européenne

fût confiée à un Européen. Je n'hésiterais pas à le confier à un Français. Si la Grande-Bretagne se décidait, par la suite, à adhérer à une telle organisation en associant son potentiel nucléaire à celui de la France, on pourrait envisager qu'un Français et un Anglais prennent le commandement à tour de rôle".

Le président de la C. S. U. estime que ce n'est pas en dernier lieu à son adhésion au Marché commun que la France doit sa force nucléaire. Il met d'ailleurs en garde contre tout projet de juxtaposition "d'Etats nationaux" et la mise en place précipitée d'institutions supranationales. Le programme politique ne devrait pas consister à n'élaborer, dans la passivité, que des projets de défense. Il devrait s'atteler avant tout à une tâche positive, celle d'assurer l'existence de nos peuples dans le cadre d'une unité plus grande qu'il faudra créer.

Dans le cadre de cette "politique européenne progressiste", les aspirations de l'Allemagne à la réunification ne devraient plus être formulées en des termes évoquant une restauration nationale. "Les Allemands doivent s'imprégner de l'idée que les intérêts vitaux de tous les Allemands sont identiques à ceux de tous les Européens qui ont pour tâche commune de créer un espace politique et économique aux dimensions nouvelles". C'est pourquoi le peuple allemand devrait renoncer à considérer le déchirement de sa patrie comme un problème isolé et envisager la division de son pays dans la perspective d'une Europe morcelée en son centre. C'est ainsi qu'il créerait les conditions nécessaires à la pratique d'une politique ouest-européenne active à l'égard des pays de l'Europe orientale. La réussite ne serait cependant assurée que si l'action émanait d'une Communauté européenne forte. Des contacts bilatéraux entre les pays d'Europe occidentale et orientale ne seraient couronnés de succès que s'ils pouvaient se fonder sur une politique coordonnée de l'Europe occidentale.

M. Strauss estime que tout pays d'Europe occidentale qui essaie de poursuivre une politique par ses propres moyens, se condamne à l'isolement et échoue dans tous les domaines qui sont pour lui d'une importance vitale. La France nous fournit la preuve qu'il n'est plus possible, dans un cadre national isolé, de trouver le moyen de garantir une liberté d'action politique, même limitée. En ce qui concerne les efforts visant à l'unification de l'Europe, le président de la C. S. U. rappelle que Rome ne fut pas bâtie en un jour et que, même si on y consacre plusieurs décennies, on ne créera pas une Europe unie uniquement à l'aide des traités de Rome. Il appartient, entre autre, aux Italiens et aux Allemands de découvrir les éléments de la politique française qui contribueraient sur le continent à une évolution positive et axée sur l'avenir. "Nous devons mettre tout en oeuvre pour réaliser une Communauté européenne de défense dans le cadre d'une alliance atlantique, une action commune de l'Europe occidentale vis-à-vis de l'Europe orientale et une politique commune vis-à-vis de l'Afrique". M. Strauss termina par ces mots : "N'écartons pas la France, mais faisons route avec elle".

(Die Welt, 4 décembre 1965; Industriekurier, 4 décembre 1965)

Parlant, le 8 décembre 1965, à l'institut Anthropos de St Augustin près de Bonn, M. Wilhelm Röpke, professeur d'économie politique à Genève, a soumis à un examen critique les efforts tendant à la création d'une Europe supranationale.

Il faut se garder de surestimer la portée d'initiatives d'ordre essentiellement économique. La "faiblesse de certaine théorie économique" est d'attendre de l'intégration économique qu'elle débouche sur l'union politique. Nous assistons en ce moment à des tentatives régionales visant à dépasser la souveraineté nationale en lui substituant une véritable organisation supranationale. En l'es-pèce, prudence et circonspection sont de rigueur. Ce serait un succès sans précédent que d'arriver malgré tout à l'intégration politique par le biais de l'intégration économique. "Pour la première fois, une union supranationale - qui, en soi, est déjà un miracle ou peu s'en faut - se réaliserait et cela à partir du stade le plus bas, celui de l'intégration économique". "Ce serait un peu", pour reprendre une formule sarcastique de M. Röpke, "comme si la France et l'Allemagne parvenaient à une alliance en échangeant de la crème de beauté contre du camembert".

Selon l'économiste helvétique, une telle possibilité n'est cependant pas exclue. Mais une union supranationale doit être plus qu'une union douanière ou une entente économique. "Ce qu'il faut, c'est une conscience communautaire dont les racines plongent au plus profond de l'âme humaine. En vérité, la Suisse, que l'on présente si volontiers comme le modèle de l'unification européenne, n'est pas née, au Moyen-Age, d'une union des fromageries cantonales". La structure politique de la Suisse est issue des aspirations de bourgeois et de paysans libres à l'autodétermination. Il ne s'est jamais vu qu'une construction comme celle de la Communauté économique européenne ait servi de phase préliminaire à l'union politique. L'orateur poursuit en déclarant que l'on ne peut considérer l'Union douanière allemande comme un précédent historique. Il rappelle par ailleurs que son collègue M. Müller-Armack, professeur à Cologne, avait taxé de pitoyable utopie le projet de fondre en Etat unitaire une Europe composée d'Etats nationaux. Il ne voit d'ailleurs pas quel avantage il y aurait à remplacer le patriotisme national par un patriotisme supranational.

D'autre part, le professeur Röpke a défendu le point de vue selon lequel une bonne partie des difficultés économiques sont attribuables à la détérioration des conditions méta-économiques. Le commerce international ne se fonde pas sur la "Théorie des coûts comparés", mais, en fin de compte, sur le principe qui veut que les traités soient honorés.

M. Röpke peut, dans une certaine mesure, comprendre l'attitude du président de Gaulle en ce qui regarde la politique européenne; lorsqu'il met un frein ou des entraves au développement de la C. E. E., le général agit en conformité

avec la sensibilité française "parce que, à la différence des Allemands, les Français n'ont pas connu les traumatismes du nationalisme".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 décembre 1965; Handelsblatt, 9 décembre 1965)

#### 8 - Mémoire du professeur Müller-Armack sur l'avenir de l'intégration européenne

Au début du mois de décembre 1965, M. Müller-Armack, professeur d'économie politique à Cologne et ancien secrétaire d'Etat fédéral aux affaires économiques, a adressé à des personnalités politiques de premier plan un mémorandum consacré à la politique européenne.

L'auteur estime qu'une coopération européenne se limitant au domaine purement économique ne perdrait rien de sa vitalité ni de sa signification. En outre, moins exigeante sur le plan du droit constitutionnel, elle permettrait aux Etats membres de l'A. E. L. E. de se joindre plus facilement à la C. E. E. Collaborant de la sorte, les deux organisations garderaient leur intégrité tout en donnant naissance à un grand marché européen. A cet effet, la C. E. E. et l'A. E. L. E. devraient, selon M. Müller-Armack, conclure un traité-cadre et éliminer les entraves tarifaires existant entre le Marché commun et la Zone de libre échange. En outre, elles devraient harmoniser à l'échelle européenne leur politique en matière de conjoncture, de budgets, d'investissements et de recherche, procéder en commun à une planification dans le secteur des transports et coordonner leur politique d'aide au développement et leur commerce avec les pays de l'Est.

M. Müller-Armack est d'avis que le gouvernement fédéral devrait jouer le rôle de médiateur et élaborer de nouvelles propositions sur la base desquelles l'unification européenne pourrait se poursuivre. Ces propositions devraient tenir compte des intérêts français. Le souhait de la France de voir modifier le traité de la C. E. E. en ce qui concerne les décisions majoritaires n'avait, à ses yeux, rien d'étonnant. En effet, vouloir faire de l'Europe un Etat unitaire au moyen des décisions majoritaires n'est qu'une "vue de l'esprit de quelques spécialistes du droit public qui tournent le dos à la réalité": dans les questions d'intérêt vital, une décision majoritaire n'est acceptée par personne. En revanche, rien ne s'oppose à ce qu'un catalogue récapitulatif reprenne les questions techniques et les problèmes de coordination au sujet desquels une décision pourrait être prise à la majorité.

Afin de faciliter l'unification de l'Europe, une initiative éventuelle de l'Allemagne en faveur de l'intégration européenne devrait tenir compte des intérêts particuliers de la France sans négliger pour autant les desiderata des autres Etats. "Il s'agit donc de négocier un compromis : accepter certaines exigences et propositions formulées par de Gaulle en obtenant l'accord du général

sur une solution au niveau de l'Europe tout entière, à savoir sur l'union avec l'A. E. L. E. Des concessions unilatérales, en revanche, ne seraient qu'une capitulation indigne".

Avant que le gouvernement fédéral allemand ne présente une formule concrète en matière de politique européenne, il conviendrait toutefois que la France précisât ses positions. A ce propos, l'auteur fait notamment allusion à la fusion des traités de la C. E. C. A., de la C. E. E. et de l'Euratom; il y voit une occasion favorable à la mise au point des deux problèmes critiques que constituent la modification du mode de votation et l'élargissement de la Communauté.

Selon M. Müller-Armack, les modes de votation prévus dans les traités de Rome sont trop compliqués. La demande de la France tendant à appliquer le principe de l'unanimité dans toutes les questions d'importance vitale sert aussi les intérêts de l'Allemagne. Il faudrait, il est vrai, dans l'éventualité d'une modification des traités, veiller à ce que l'usage qui sera fait de cette unanimité ne pêche ni contre l'esprit ni contre la lettre, très claire, du traité, en s'opposant par exemple à l'admission d'un nouveau membre au sein de la C. E. E.

(Die Welt, 15 décembre 1965)

#### 9 - Déclarations de M. Abs au sujet de la politique européenne

M. Abs, président du Conseil d'administration de la Deutsche Bank, a affirmé le 2 novembre 1965 à Londres, devant l'"European Luncheon Club", que la C. E. E. ne pouvait se passer de la France si elle voulait réaliser ses objectifs économiques et politiques. Adversaire de toute modification des traités de Rome, il se déclara d'autre part favorable au renforcement de la coopération politique entre les Six et à l'extension des compétences du Parlement européen. Cependant, la poursuite de ces objectifs semble vouée à l'échec aussi longtemps que la France refusera sa collaboration. Dans cet ordre d'idées, le président proposa un gentlemen's agreement prévoyant que, même après l'entrée en vigueur du vote majoritaire à partir de janvier 1966, certaines décisions particulièrement importantes pourraient encore, pendant un laps de temps déterminé, être prises à l'unanimité. Ce régime ne serait pas contraire aux traités de Rome. En ce qui concerne le problème des liquidités, il ne convient pas de supprimer les devises-clés actuelles, cela ne pouvant qu'entraîner un affaiblissement du Fonds monétaire international. M. Abs n'est pas non plus partisan de la création d'une unité monétaire internationale artificielle; il estime que les monnaies nationales permettent mieux que toute autre de maintenir des liquidités nationales suffisantes.

Au cours d'une conférence donnée à la filiale anversoise de la Banque de Paris et des Pays-Bas, M. Abs, président du Conseil d'administration de la

Deutsche Bank A.G., a déclaré que sans politique supranationale, il ne pouvait y avoir d'unité monétaire supranationale. Toutefois, il n'excluait pas la possibilité de la création, dans l'avenir, d'une unité monétaire internationale. Il ne fallait toutefois pas surestimer les résultats qu'aurait la création, à côté des deux monnaies de référence, le dollar et la livre sterling, d'une unité monétaire spéciale. En outre, aucun pays d'Europe ne dispose actuellement du potentiel nécessaire à la constitution d'une devise-clé propre à l'Europe continentale. D'ailleurs, une banque monétaire internationale ne pourrait fonctionner avec succès que s'il existait des gouvernements et un parlement internationaux.

M. Abs s'est demandé également s'il fallait déjà se préparer à une désintégration de l'oeuvre accomplie par le Marché commun. A son avis, l'attitude négative d'un seul pays va si loin qu'elle diminue singulièrement l'expansion extraordinaire prise au cours des dernières années. "Les pays de la C. E. E. devraient désormais se cramponner au traité, pour sauver ce qui peut encore l'être". La C. E. E. ne se conçoit pas sans politique agricole commune; mais il ne faut pas non plus prendre prétexte de la politique agricole pour retarder le processus d'intégration dans les autres domaines.

Dans le dernier "Bulletin économique" de la Deutsche Bank consacré à "l'avenir de la C. E. E.", M. Abs s'est une nouvelle fois déclaré en faveur de la reprise de l'intégration européenne. Il souligne que les pays qui n'étaient pas disposés à altérer la substance du traité de Rome devaient être à même de sauvegarder l'essentiel des résultats déjà acquis. Il rejette, par ailleurs, toute formule qui consisterait à remplacer par un pays encore étranger à la C. E. E. un Etat qui en fait partie. Mais des arrangements provisoires permettraient aux pays favorables à la poursuite de l'intégration de passer des conventions particulières avec des pays qui ne sont pas encore membres de la C. E. E. Toutefois, de telles solutions ne pourraient jamais se substituer à la solution intégrale, à savoir la pleine réalisation du marché de la C. E. E. des Six. Toute extension territoriale de la C. E. E. nécessite aussi un certain degré de souveraineté supranationale, indispensable au fonctionnement de la Communauté. C'est pourquoi la position de la Commission de la C. E. E. ne peut en aucun cas être affaiblie.

(F. A. Z., 31 décembre 1965, VWD-Europa, 3 et 8 novembre 1965)

## 10 - Le président de la Fédération de l'industrie allemande parle des problèmes européens

Le président de la Fédération de l'industrie allemande (B.D.I.) M. Fritz Berg, a pris la parole le 6 décembre 1965 au cours d'un banquet organisé par l'Association de la presse étrangère à Londres.

Il a déclaré que dans le monde entier, l'industrie se trouvait, en ce moment, dans une situation difficile. Nous traversons présentement une période de mutations, caractérisée par la tendance à l'organisation de grands espaces économiques (C.E.E., A.E.L.E., Zone de libre-échange d'Amérique latine), au renforcement de la coopération au niveau de l'économie mondiale (Kennedy-round, commerce avec les pays de l'Est), à l'aide au développement ainsi qu'à l'amélioration des accords de Bretton-Woods. Au point de vue allemand, il importe beaucoup que la crise de la C.E.E. soit surmontée et que l'on introduise des éléments stabilisateurs dans la situation économique interne, surtout en mettant un terme à la hausse, déjà considérable, du coût de la main-d'oeuvre. Une prolongation de l'inactivité de la C.E.E. entraînerait une stagnation économique et sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe. En aucun cas l'idée de l'intégration ne peut être remise en question. Les retards inhérents au processus même de l'intégration ne devraient pas toujours être interprétés comme une rétrogradation. Chacun peut se rendre compte des succès rapportés à ce jour par la C.E.E., Communauté que l'économie allemande considère comme ouverte au monde. A l'époque, le B.D.I. n'a négligé aucun effort pour permettre l'admission de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun, et il poursuivra ses efforts en ce sens. En liaison avec le délai imparti au "Trade Expansion Act" américain, il faut que la crise de la Communauté économique européenne soit résolue pour le milieu de 1966. D'autre part, le Kennedy-round offre la possibilité de combler le fossé tarifaire qui sépare la C.E.E. de l'A.E.L.E. Un échec en ce domaine serait de nature à affaiblir l'Alliance atlantique, à décevoir les espoirs des pays en voie de développement et à compromettre l'existence du G.A.T.T.

Dans cet ordre d'idée, le président Berg préconise également la conclusion de conventions dans des domaines particuliers, tels que celui de la politique de crédit dans le commerce avec les pays de l'Est. Il souligne, en outre, l'intention de l'industrie allemande de pratiquer une politique libérale et exempte de mesures dirigistes à l'égard des investissements et des importations étrangères.

Le 10 décembre 1965, M. Fritz Berg a annoncé à la Chambre d'industrie et de commerce de la Westphalie du Sud, à Hagen, que l'industrie était déterminée à poursuivre l'oeuvre d'unification européenne. Le premier objectif demeure la réalisation d'une Communauté tarifaire et économique des Six; mais, dépassant ce stade, l'industrie allemande veut contribuer à réduire le fossé qui sé-

pare la C.E.E. de l'A.E.L.E., de faire de la C.E.E., communauté ouverte au monde, un instrument efficace de l'association atlantique". M. Berg, exprima le voeu que la crise que traverse l'Europe soit surmontée au plus vite.

(Industriekurier, 7 décembre 1965, V.W.D. - Europa, 10 décembre 1965)

11 - M. Münchmeyer, vice-président des chambres de commerce et de l'industrie allemandes parle du Marché commun.

M. Alwin Münchmeyer, vice-président du Congrès des Chambres de commerce et de l'industrie allemandes et président de la Conférence permanente des chambres de commerce et de l'industrie de la CEE, a déclaré lors de la vingt-huitième séance plénière de la conférence permanente qui eut lieu le 23 novembre 1965 à Bruxelles, que les pays de la C.E.E. ne devraient pas s'opposer à une interprétation commune des dispositions du traité de la C.E.E. relatives à l'adoption de décisions à la majorité. Il se disait convaincu que "le bon sens politique" prévaudrait aussi dans la troisième phase du Marché commun et que les pays de la C.E.E. ne se mettraient pas mutuellement en minorité au sein du Conseil lorsqu'il s'agirait de questions d'intérêt vital. En effet, toute épreuve de force pourrait provoquer une réaction de la part du pays mis en minorité dès que celui-ci en trouverait l'occasion. Selon M. Münchmeyer, il faudra que la Commission de la C.E.E. fasse désormais preuve de plus de prudence dans la mise en oeuvre du Marché commun. Il était persuadé que les auteurs du traité de Rome avaient été conscients de ce qu'ils attribuèrent à la Commission de Bruxelles une position relativement forte et indépendante vis-à-vis des gouvernements nationaux; Ils étaient partis du principe qu'à défaut de cet élément moteur, l'intégration de plusieurs économies se révélerait impossible. M. Münchmeyer demanda en outre que les pays revoient leur position avec soin avant de procéder à une limitation éventuelle des compétences de la Commission de la C.E.E. Cette mise au point paraît d'autant plus nécessaire que la Commission de la C.E.E. donne l'impression, depuis le début de la crise de 1965, de vouloir se consacrer davantage à l'intégration économique. Il regretta également que les milieux industriels et commerciaux n'aient disposé que de très peu de possibilités de contribuer à une solution de la crise. Ils mettront néanmoins tout en oeuvre afin d'amener les différents gouvernements à remettre le processus de l'intégration européenne en marche.

Dans un communiqué, la Conférence permanente des Chambres de l'industrie et du commerce de la C.E.E. met l'accent sur la nécessité d'atteindre un certain équilibre dans l'évolution de la Communauté en synchronisant la réalisation du marché commun agricole et celle du marché commun industriel. Les gouvernements des six Etats membre sont invités à ouvrir de nouvelles négociations afin de résoudre la crise. Les points déjà acquis ne peuvent plus être remis en question. De leur côté, les Chambres de l'industrie et du commerce ont la ferme intention de poursuivre leur oeuvre et de contribuer à une réalisation et à une évolution harmonieuses du Marché commun.

A l'occasion d'une réunion organisée le 25 novembre 1965, à Augsburg, par la "Bayrische Staatsbank", M. Münchmeyer qualifia de vitale pour toute l'économie la question du développement et de l'équilibre soutenus des engagements pris par la République fédérale en matière de commerce extérieur. Le dénouement de la crise de la C.E.E. reste cependant la condition sine qua non de toute évolution satisfaisante du commerce extérieur de l'Allemagne. Toujours selon M. Münchmeyer, avant d'essayer de trouver un compromis, il faudrait définir de façon nette la structure politique que prendra l'Europe ainsi que les conditions dans lesquelles l'intégration pourra se poursuivre.

M. Münchmeyer résuma en deux points son exposé sur la politique européenne.

1. Priorité absolue à la solution de la crise. Avant d'aborder les questions techniques, il faudra définir clairement les conditions politiques nécessaires à la poursuite de l'intégration ainsi que la structure politique que prendra l'Europe. Il faudra éviter de mêler des questions de prestige à des négociations en soi déjà fort difficiles.
2. Dès que la C.E.E. disposera à nouveau d'un mandat de négociier, il faudra qu'elle mette tout en oeuvre afin de faire progresser les négociations tarifaires du G.A.T.T. qui piétinent. Un échec de ces négociations tarifaires ne manquerait pas d'avoir de graves conséquences pour l'économie allemande tout entière. Enfin il faudra aussi trouver rapidement une solution au problème des rapports de la C.E.E. avec l'A.E.L.E.

(V.W.D. - Europa, le 23 novembre 1965 et le 25 novembre 1965)

## 12 - M. Linthorst Homan et l'intégration européenne

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée le 10 décembre 1965, au bureau néerlandais du service d'information des Communautés européennes de la Haye, M. Linthorst Homan, membre de la Haute Autorité, a exposé ses vues sur le problème de l'intégration européenne : "La nécessité d'une réforme européenne nous contraint à poursuivre avec vigueur l'entreprise la plus audacieuse, à savoir celle des Six, à condition que l'on recherche effectivement à améliorer les structures économiques, sociales, juridiques et politiques. C'est à cette condition que l'oeuvre des Six sera constructive tant pour l'Europe elle-même - qui devra évoluer vers une unité plus vaste que celle, beaucoup trop étroite, des Six - qu'au point de vue des efforts visant à assurer une cohésion, une spécialisation et un ordre juridique adéquats à l'échelle mondiale. Elle servira aussi d'exemple aux tentatives de regroupements régionaux entreprises ailleurs".

La seule raison d'être des Six réside, selon M. Linthorst Homan, dans le fait qu'ils aient accepté le rôle de pionniers de l'Europe. C'est ce qui ressort clairement des traités et de leur préambule. Leur action a trouvé sa justification

au cours des années 1961 et 1963, dans la demande d'adhésion de pays qui, au départ ne partageaient pas leurs vues. Si jamais les Six s'écartaient du chemin déjà frayé ou s'ils se lançaient à la poursuite de buts politiques différents de ceux que se proposent les autres pays du monde atlantique, leur coopération perdrait toute raison d'être. L'orateur considère que l'on ne saurait, sans se faire illusion, espérer que les perspectives économiques et sociales qu'ouvrent les traités pourraient se réaliser si on applique des méthodes moins dynamiques que celles de la C.E.E. ou si, sur le plan politique, on s'isole du reste du monde atlantique.

La nécessité d'une politique de structure dépassant le cadre de la nation se fait de jour en jour plus pressante. Si la Communauté parvient à élaborer la politique de structure qui convient au secteur de l'industrie lourde, elle sera sur la bonne voie. Si elle échoue, le processus d'intégration européenne sera gravement atteint dans ses fondements économiques et sociaux. De très grands problèmes attendent une solution maintenant que les structures de la production, de la vente et de la consommation de l'acier commencent à se préciser à l'échelle mondiale. A cet égard aussi, la crise est regrettable, car les milieux industriels et les organisations professionnelles doivent savoir à quoi s'en tenir sur le plan structurel et ce qu'ils peuvent attendre d'un effort soutenu de modernisation qui exige des investissements considérables.

Après avoir donné un aperçu des mesures de politique commerciale arrêtées par la C.E.C.A., M. Linthorst Homan constate que, grâce à une meilleure compréhension de la notion d'intégration européenne, on se rend désormais compte qu'une véritable intégration des secteurs du charbon et de l'acier serait irréalisable à défaut d'une union douanière et économique au moins aussi étroite que celle à laquelle tend la C.E.E. "L'intégration d'un territoire déterminé n'est possible que si l'ensemble de ce territoire est doté d'un caractère propre. Pas plus l'Europe des patries, qui ne constitue qu'une juxtaposition d'économies nationales. L'"Europe des secteurs" ne peut aboutir à l'intégration territoriale".

Dans l'Europe tout entière, l'industrie charbonnière se voit confronter avec des problèmes de structure particulièrement graves. Les subventions d'ordre social accordées aux exploitations minières de certains pays de la C.E.C.A. atteignent des montants élevés et montrent à quel point la situation économique et sociale actuelle est devenue artificielle. La structure du traité, qui date de 1950 et 1951, n'y est plus adaptée et depuis que le Conseil a refusé des pouvoirs spéciaux à la Haute Autorité en 1959, une période d'insécurité a été inaugurée à laquelle on n'a pu commencer à mettre fin qu'en 1964. Lorsque la crise politique actuelle sera surmontée, il faudra aller vite en besogne.

## II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

### 1 - La confédération italienne des syndicats ouvriers (C.I.S.L.) et les relations C.G.I.L. - F.S.M.

Le secrétariat de la C.I.S.L. a, au cours d'une de ses réunions, examiné les résultats du Congrès de la F.S.M. qui s'est tenu récemment à Varsovie et a rappelé dans son communiqué que la C.G.I.L. dans son ensemble et les délégués socialistes en particulier ont fait des efforts louables pour donner une impulsion à la syndicalisation de la F.S.M.

Au sujet du rôle que la C.G.I.L. aspire depuis longtemps à jouer en Europe, la C.I.S.L. estime que l'on ne peut prendre en considération les récentes prises de position de la C.G.I.L. que dans les conditions suivantes : que la C.G.I.L. rompe son association à la F.S.M., comme l'exige explicitement le courant socialiste, et que la C.G.I.L. se prononce nettement à l'égard des Traités de Rome et de Paris, ainsi que l'ont fait toutes les forces politiques et syndicales qui collaborent à la construction européenne.

L'affiliation à une organisation hostile aux processus d'intégration économique dans les pays non communistes et, au fond, préoccupée exclusivement du développement des sociétés communistes et de la stratégie de lutte dans les pays non communistes, est manifestement incompatible avec un processus d'intégration européenne qu'à Varsovie la délégation de la C.G.I.L. a elle-même jugé irréversible.

Demander qu'il soit satisfait à la deuxième condition ne peut être interprété ni comme une discrimination, ni comme une exigence qui porte atteinte à l'action que la C.G.I.L. entend mener concrètement en Europe. Toutefois, pour que l'action de la C.G.I.L. soit acceptée au niveau communautaire, il est indispensable que celle-ci accepte les Traités instituant la Communauté économique européenne.

(C.I.S.L. - Communiqué de presse)

### 2 - Coopération entre le syndicat français C.G.T. et le syndicat Italien C.G.I.L. -

Les Centrales syndicales de la Confédération française Générale du Travail (C.G.T.) qui est d'orientation communiste, et de la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (C.G.I.L.), qui regroupe les travailleurs communistes et socialistes de gauche, se sont rencontrées les 25 et 26 novembre à Rome et ont publié le 26 novembre une déclaration commune "sur la défense des inté-

rêts des travailleurs des pays d'Europe occidentale". Dans ce texte, la C.G.T. et la C.G.I.L. se déclarent prêtes "à tout moment, à discuter avec les Centrales affiliées à la C.I.S.C., pour déterminer les bases d'une entente sur tous les problèmes concrets que pose la défense en commun des intérêts des travailleurs d'Europe occidentale".

Après cette offre à l'adresse des syndicats européens d'orientation démocratique les deux syndicats mentionnés avancent l'idée d'un front commun de tous les syndicats dans le cadre du Marché Commun et revendiquent d'être représentés dans les Organismes communautaires : "Face à l'entente de plus en plus étroite des monopoles contre les intérêts des travailleurs et aux mesures de coordination des politiques économiques des gouvernements, il est indispensable de réaliser le front commun des organisations syndicales des six pays de la Communauté Economique Européenne. Or, dans les conditions actuelles, une discrimination préjudiciable sévit à l'encontre de la C.G.T. et de la C.G.I.L. notamment au niveau des institutions du Marché Commun. Les travailleurs de France et d'Italie n'y sont que très partiellement représentés.

La C.G.I.L. et la C.G.T., tout en conservant leur liberté d'opinion sur tout ce qui concerne le Marché Commun, de même qu'elles reconnaissent celle des autres Centrales, revendiquent leur droit d'être représentées dans les organismes de la Communauté pour travailler, dans le cadre des attributions que les Traités de Rome a réservées aux syndicats, à la défense des intérêts des travailleurs.

Leur participation ne sera pas seulement la reconnaissance d'un droit légitime elle est indispensable pour que la classe ouvrière des Six pays se trouve représentée avec toute sa force. Cela ne pourra que contribuer à la réalisation du front syndical commun, non seulement au niveau des institutions de la C. E. E. mais également dans l'action contre les monopoles des Six pays intéressés".

La C.G.T. et la C.G.I.L. communiquent qu'elles ont décidé de créer un Comité permanent d'entente entre elles "pour mettre en commun toutes leurs forces afin de favoriser les progrès de l'unité dans les pays d'Europe occidentale."

### 3 - Les industriels français et l'abaissement de 10% des droits de douane intracommunautaires

"La vie française" publie l'opinion de plusieurs fédérations professionnelles sur l'abaissement de 10% des droits de douane entre les Six.

"Automobile : Nous sommes "Européens"; c'est l'ajournement de la baisse qui aurait été anormal; d'ailleurs, plusieurs constructeurs avaient déjà diminué leurs prix en "anticipant" sur cette réduction, qui, ainsi n'aura guère d'effets sensibles."

Mécanique : "Nous nous sommes montrés hostiles à l'accélération du désarmement douanier, mais nous sommes partisans de son application au rythme prévu par le Traité de Rome."

Construction électrique: "Dans l'ensemble, notre industrie exporte plus qu'elle n'importe, l'abaissement des droits de douane nous est donc favorable. Une réserve toutefois en ce qui concerne les biens de consommation, car, en ce domaine, nous achetons hors des frontières plus que nous n'y vendons."

Chimie : "Nos concurrents pourront plus facilement pénétrer chez nous, mais nous pourrons plus facilement pénétrer chez eux."

Cette approbation unanime est après tout chose normale puisque, dans l'ensemble, plus du tiers de nos exportations sont destinées à nos partenaires du Marché commun. Le Traité de Rome confère à ses membres des avantages réciproques.

A cet égard, une remarque : nos industriels s'inquiètent d'une baisse des droits de douane sur les produits en provenance des pays de l'Est, car ils craignent que les facilités que nous accorderions ne soient pas compensées par des avantages équivalents."

(La Vie française, 31 décembre 1965)



### III - RELATIONS EXTERIEURES

#### 1 - Prise de position de l'Autriche sur la politique de l'Europe de l'Est et de et de la C.E.E.

Le 14 décembre 1965, M. Bruno Kreisky ministre autrichien des affaires étrangères a déclaré devant la presse réunie à Hambourg que les conceptions de différents milieux occidentaux, d'après lesquelles on pourrait déshabituer progressivement du communisme des Etats communistes de l'Europe orientale et méridionale par des traitements économiques "homéopathiques", sont "totalement illusoirs". Toutefois, a-t-il ajouté, on peut observer qu'il y a dans ces pays un processus politique de différenciation qui progresse plus rapidement qu'on ne le pense. Ainsi s'ouvrent à la politique extérieure des Etats démocratiques de l'Europe occidentale des possibilités qui n'existaient pas jusqu'à présent. Le ministre autrichien des affaires étrangères, qui avait été invité par le Uebersee-Club de Hambourg pour parler de "L'Autriche et l'évolution actuelle dans la région du Danube", a exprimé l'espoir que le processus de détente se poursuivrait dans les pays de l'Europe de l'Est et en ferait des "Etats relativement autonomes" qui ne seraient plus les simples satellites d'un Etat politique puissant.

La tâche de l'Autriche, a ajouté M. Kreisky, est actuellement de contribuer à assurer dans les régions danubiennes une stabilité qui a disparu depuis des siècles, sans toutefois adopter une politique de l'"apaisement". Malgré la compréhension assez bonne régnant entre Vienne et les capitales de l'Europe orientale, M. Kreisky a déclaré qu'il était préoccupé par l'échec du processus d'intégration de toute l'Europe qui devrait englober la C.E.E. et l'A.E.L.E. Si la tentative de rapprochement entre ces deux organisations n'est pas couronnée de succès dans les cinq ans qui viennent, on ne pourra, à son avis, éviter une lutte de concurrence sur le plan économique, pour gagner le "marché affamé" de l'Europe de l'Est. Dans ce cas, et ce serait vraiment regrettable, le respect et la compréhension que l'on peut commencer d'éprouver à l'égard des institutions européennes perdraient toute valeur. M. Kreisky a attiré l'attention sur la crise que traverse actuellement l'oeuvre d'unification européenne, crise qui a déjà amené, dans les pays du bloc oriental, à porter des jugements partiellement faux sur le camp de "l'Europe capitaliste".

Dans le numéro spécial du "Volkswirt" consacré à la C.E.E. (supplément au n° 39 du 1er octobre 1965) M. Karl Bobleter, secrétaire d'Etat au ministère fédéral autrichien des affaires étrangères, se demande, dans l'article intitulé "Jeter un pont vers l'Europe de l'Est", si l'entrée de l'Autriche dans la C.E.E. ne pouvait pas marquer le début d'une extension de la C.E.E. à l'Est. M. Bobleter a rappelé que la procédure de décision du Conseil des ministres de la C.E.E. d'entamer des négociations avec l'Autriche sous la présidence

du ministre des affaires étrangères de la France - Etat signataire du traité d'Etat autrichien et qui mène actuellement une politique active à l'égard du bloc oriental - a été engagée. Le secrétaire d'Etat s'est déclaré convaincu que l'Autriche pourrait en utilisant ses expériences historiques dans la région du Danube, jouer un rôle important dans les relations politiques entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est qui vont se différenciant. Ceci ne signifie toutefois pas que l'Autriche est disposée à conclure un compromis " avec l'idéologie communiste et athée sur le plan de la philosophie et des idées".

M. Bobleter s'attache surtout à étudier les marchés du bloc oriental, qui sont des débouchés d'une ampleur insoupçonnée, en particulier pour l'économie dynamique de la C.E.E. Il écrit : "Aussi longtemps que les relations avec l'Est seront marquées par des fils de fer barbelés et des champs de mines la politique à l'égard de l'Est aura à surmonter de sérieux obstacles. Nous autres Autrichiens pouvons précisément, et nous devons, accomplir une grande tâche "européenne". Notre neutralité, qui exclut bien sûr une adhésion comme membre à part entière à la C.E.E. et exige que notre participation ait un régime particulier, est par ailleurs un terrain propice pour toute politique orientale fructueuse". Dans les négociations présentes avec la C.E.E., l'Autriche a donc revendiqué également le droit de maintenir, et même d'élargir toutes ses relations commerciales avec les pays du Danube et tous les pays de l'Est. Elle s'efforcera, par des mécanismes appropriés, d'éliminer tous les inconvénients qui découlent à court terme pour la C.E.E. des relations avec l'Est. M. Bobleter est convaincu qu'un accord avec la C.E.E. ne fera pas obstacle à l'extension du commerce entre l'Autriche et les pays occidentaux. "Lorsque nous parlons d'unification européenne, nous ne devons pas oublier que l'Europe ne s'arrête pas à l'Elbe, ni aux Monts de Bohême, ni à la Drave. Nous avons conscience que, derrière le rideau de fer, vivent des Européens qui césirent et ont le droit de prendre part un jour à l'unification de notre continent", écrit M. Bobleter pour conclure son article.

Dans le numéro spécial du "Volkswirt", intitulé "En dépit des crises, la C.E.E. continue d'agir comme un aimant", ont paru également des articles de M. Walter Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. ("La force d'attraction de la C.E.E."), de M. Andress Predöhl ("L'Europe, champ magnétique dans l'économie mondiale"), de Knut Hammarskjöld ("L'A.E.L.E., instrument d'intégration de l'ensemble de l'Europe"), de M. Karl Schiller ("Les voies de l'unité économique de l'Europe") ainsi que d'autres articles.

(Die Welt, 15 décembre 1965,  
Neue Zürcher Zeitung, 16 décembre 1965,  
Der Volkswirt, supplément au n° 39, 1 octobre 1965)

## 2 - La Grande-Bretagne et la C.E.E.

Le 6 décembre, à la Chambre des Communes, au cours de la séance réservée aux questions parlementaires, M. Stewart, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a déclaré ce qui suit :

"La politique du gouvernement de Sa Majesté demeure inchangée, en ce sens que nous sommes disposés à entrer dans la Communauté européenne pourvu que certains intérêts britanniques essentiels soient sauvegardés... En outre, le gouvernement a maintes fois fait part de son souhait de voir élargir l'union européenne. De ces deux éléments, il découle, je pense, que cette union européenne élargie tiendrait davantage de la nature de la C.E.E. que de celle de l'A.E.L.E. Mais un des intérêts britanniques à sauvegarder est précisément notre bonne réputation auprès de nos partenaires de l'A.E.L.E. ; aucun mouvement d'approche vers la C.E.E. ne pourrait se faire sans les consulter".

A la question de savoir si le gouvernement entend par là maintenir les cinq conditions posées jadis par le Labour Party, M. Stewart a répondu en ces termes :

"... Ces cinq conditions subsistent et, à mon sens, sont essentielles. Je pense cependant qu'en fait le cours des événements a rendu certaines d'entre elles plus faciles à remplir actuellement qu'à l'époque où elles furent formulées".

Quant à savoir si cette manière de voir peut se concilier avec le lancement d'un pont entre l'A.E.L.E. et la C.E.E., M. Stewart a poursuivi :

"En ce qui me concerne, je ne me sers jamais de l'expression "construire un pont" parce que j'estime que des images de ce genre induisent en erreur..... Il n'y a aucune incompatibilité entre notre volonté d'adhérer à la C.E.E. pour autant que soient sauvegardés certains intérêts britanniques essentiels, et la poursuite de projets pratiques à la réalisation desquels nous pouvons travailler avec d'autres pays d'Europe".

Voilà ce que l'on appelle habituellement "construire un pont" encore que je trouve cette expression trompeuse. Certains contacts que nous avons pu avoir avec l'Europe sont à la fois utiles en eux-mêmes et de nature à rendre l'atmosphère plus propice à la création d'une unité européenne plus large".

(Weekly Hansard n° 675, Chambre des Communes, 6 décembre 1965)



## Deuxième Partie

### I - LE PARLEMENT EUROPEEN

#### a) Activité des commissions au mois de décembre 1965

##### Commission politique (1)

Réunion du 16 décembre à Bruxelles : En présence des représentants de la Commission de la C.E.E., de la Commission de la C.E.E.A. et de la Haute Autorité de la C.E.C.A., échange de vues sur la situation politique de la Communauté et sur l'organisation du "colloque annuel" prévu pour la session de janvier 1966 entre le Parlement, les Conseils et les Exécutifs.

##### Commission de l'agriculture (3)

Réunion du 16 décembre à Paris : Examen et adoption d'un projet d'avis de M. Klinker destiné à la commission du marché intérieur, sur la proposition de la Commission de la Communauté économique européenne au Conseil, relative à une deuxième directive en matière d'harmonisation des législations des Etats membres, relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, concernant la structure et les modalités d'application du système commun de taxes sur la valeur ajoutée.

##### Commission sociale (4)

Réunion du 14 décembre, à Bruxelles : Communication de M. Pêtre sur la suite des travaux de la commission sociale dans le domaine de la reconversion.

Suite de l'examen et adoption d'un projet de rapport de M. Troclet sur le projet de recommandation concernant la protection des jeunes travailleurs.

Réunion du 21 décembre, à Bruxelles : Examen du document de travail élaboré par M. Carcaterra sur la note de l'Exécutif sur les suites données par les Etats membres à la recommandation concernant l'activité des services sociaux à l'égard des travailleurs se déplaçant dans la Communauté.

Examen du projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. tendant à développer l'orientation professionnelle sur la base d'une note élaborée par M. Sabatini, rapporteur.

Examen de la proposition d'un règlement modifiant et complétant les règlements n°s 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

### Commission du marché intérieur (5)

Réunion des 13 et 14 décembre, à Rome : Examen en présence de la Commission de la C.E.E., du projet de rapport de M. Berkhouwer sur la proposition de directive tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées dans les Etats membres des sociétés au sens de l'article 58 al. 2 du Traité pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers.

Examen, en présence de la Commission de la C.E.E., et vote du projet de rapport de M. Wohlfart sur - une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant des industries alimentaires et de la fabrication de boissons (classes 20 et 21 C.I.T.I.); - une directive relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées relevant des industries alimentaires et de la fabrication de boissons. (classes 20 et 21 C.I.T.I.).

Suite de l'examen, en présence de la Commission de la C.E.E., du projet de rapport de M. Seuffert sur le projet relatif à une deuxième directive en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relative aux taxes sur le chiffre d'affaires concernant la structure et les modalités d'application du système commun de taxes sur la valeur ajoutée.

### Commission pour la coopération avec des pays en voie de développement (7)

Réunion du 17 décembre à Paris : Berf échange de vues au sujet des résultats de la dernière session de la Conférence parlementaire de l'association (Rome, du 6 au 9 janvier 1965). Désignation de M. Metzger comme rapporteur. En présence de la Commission de la C.E.E., échange de vues sur l'état actuel des rapports entre la C.E.E. et les pays en voie de développement non associés.

### Commission des transports (8)

Réunion du 16 décembre à Bruxelles : Echange de vues, en présence de M. Schaus, membre de la Commission de la C.E.E., sur le projet de rapport présenté par M. De Gryse, au sujet du système d'organisation du marché des transports, adopté par le Conseil le 22 juin 1965 et des modifications que la Commission a apportées à ses propositions du 10 mai 1963 relatives à l'introduction d'un système de tarifs à fourchettes.

### Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 2 décembre à Bruxelles : Echange de vues au sujet de la proposition de résolution présentée par Mme Strobel, sur la création d'un Office européen de la jeunesse. En présence de MM. les professeurs Sardo et Voss, respectivement directeur de l'Ecole européenne de Bruxelles et directeur de l'Ecole européenne de Luxembourg, ainsi que des représentants des trois communautés auprès du Conseil supérieur des Ecoles européennes, examen du projet de rapport élaboré par M. Merten, sur la création d'écoles européennes préparant aux études de niveau universitaire. - Echange de vues au sujet de la proposition de résolution présentée par M. Bernasconi concernant la création d'un Brevet sportif populaire européen.

### Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 3 décembre, à Bruxelles : Examen et adoption, en présence de la Commission de la C.E.E. d'un projet de rapport de M. de Bosio sur un projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. aux Etats membres sur les possibilités d'indemnisation en cas de maladie professionnelle.

b) Conférence parlementaire de l'association avec les Etats africains et malgache

Deuxième réunion de la Conférence (Rome, 6-9 décembre 1965)

La deuxième réunion de la Conférence parlementaire de l'association, instituée par la Convention de Yaoundé signée en juillet 1963, s'est tenue à Rome du 6 au 9 décembre 1965.

A côté du Conseil, du Comité d'association et de la cour arbitrale, la Conférence parlementaire est une des institutions de l'association; son importance est double : d'une part, elle permet aux peuples intéressés d'intervenir plus directement dans la mise en oeuvre de l'association; d'autre part, elle examine chaque année un rapport d'activité rédigé par le Conseil d'Association. Composée sur une base paritaire, elle groupe 54 membres du Parlement européen, et 54 membres des Parlements africains et malgache (trois délégués par pays associés).

C'est le président sortant, M. Lamine Gueye, qui a ouvert la séance constitutive de cette réunion annuelle en prononçant une allocution de bienvenue, dans laquelle il insiste sur l'importance de la représentation des peuples au sein de l'Association. Ensuite a lieu, par acclamation, l'élection du nouveau bureau. M. Victor Leemans, sénateur belge et président du Parlement européen, est élu comme nouveau président, la première vice-présidence est attribuée à M. Lamine Gueye. Au cours de cette séance solennelle, MM. Leemans, Lamine Gueye, Colombo (président en exercice du Conseil de ministres de la C. E. E.), Hel Bongo (représentant du Gouvernement du Tchad et président du Conseil d'association) et Rochereau (membre de la Commission de la C. E. E.), prennent la parole.

Les séances suivantes sont consacrées à la discussion des différents rapports soumis à la Conférence; ces rapports ont été préparés par la commission paritaire, qui assure en quelque sorte la permanence parlementaire entre les sessions de la Conférence. Mme Strobel présente tout d'abord un rapport sur le règlement de la Conférence; la résolution faisant suite au rapport est adoptée, ce qui permet à la Conférence de disposer à l'avenir d'un règlement définitif. C'est M. Guillabert qui présente le rapport sur le règlement financier interne de la Conférence, tandis que M. N'Gom fait état du compte de gestion pour l'exercice 1964 et du projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1965.

Le rapport sur le premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association, pour l'exercice allant du 1er juin 1964 au 31 mai 1965, a été établi par M. Pedini. Dans son exposé, le rapporteur insiste sur le fait que l'association constitue, dans son domaine, une réponse aux grands problèmes dont l'humanité cherche la solution, tels que la paix, la sécurité, la réglementation générale des marchés mondiaux et le partage équitable des richesses. Il constate

que les échanges se sont accrus depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'association et que les obligations en découlant ont été respectées en ce qui concerne la libéralisation des marchés. Des difficultés subsistent encore, en raison du retard mis par la C. E. E. à établir une classification des produits originaires des Etats associés. En ce qui concerne le Fonds européen de développement, M. Pedini affirme la nécessité de coordonner le plus possible l'action de financement et l'action d'assistance technique. L'association doit harmoniser son action avec celles d'autres institutions internationales qui oeuvrent aussi contre le sous-développement.

Au cours de la discussion, M. Rochereau, intervenant au nom de la Commission de la C. E. E., apporte une réponse aux préoccupations du rapporteur. Il souligne l'évolution de bonne augure qui se dessine en Afrique, notamment avec l'U. D. E. A. C., qui siège en ce moment et qui est destinée à organiser une véritable union économique. En ce qui concerne les conventions de financement, l'association continue ses travaux : depuis le 26 novembre 1964, 93 projets ont été retenus, pour une valeur totale de 193 millions d'unité de compte. Le comité permanent du Fonds facilite le dialogue entre les associés et les Etats membres. Deux directions sont données aux efforts poursuivis : d'une part, dans le domaine de l'industrialisation, trois équipes sont actuellement en activité, à titre seulement expérimental, dans trois des Etats associés; d'autre part, en ce qui concerne la promotion commerciale, des études ont été entreprises en vue d'approfondir les problèmes qui se posent pour les bananes, les corps gras et les cuirs et peaux; les problèmes agricoles, de présentation des produits, de transformation et de commercialisation font l'objet d'un examen particulier. La Commission de la C. E. E. reste persuadée que les efforts déployés, sur le plan économique, dans le cadre de la Convention, doivent s'accorder avec les travaux d'autres organisations internationales, telles que le G. A. T. T. et l'U. D. E. A. C. La Convention de Yaoundé a une valeur d'exemple, mais n'est pas une solution en soi.

M. Del Bo, Président de la Haute autorité de la C. E. C. A., fait valoir la nécessité d'une nouvelle orientation des économies des Etats industrialisés : il s'avère, en effet, que très souvent, les revenus individuels des citoyens des Etats industrialisés augmentent, alors que d'autre part ceux des citoyens des Etats en voie de développement ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins les plus essentiels.

Dans la suite de la discussion, différents orateurs font part des préoccupations propres à chacun de leur pays d'origine : interviennent ainsi MM. Nyamoya (Burundi), Ratsima (République Malgache), Hagi Bachir Ismaïl (Somalie) et Sissoko (Mali).

Plusieurs membres de la délégation européenne interviennent pour souligner l'importance des objectifs de l'association et la nécessité de prévoir au-delà de 1967.

MM. Rochereau et Hel Bongo répondent aux divers orateurs qui avaient formulé certaines critiques ou approbations.

Le projet de résolution proposé par M. Pedini est ensuite adopté, à l'unanimité.

M. Margulies, membre de la Commission de l'Euratom signale à la Conférence les possibilités d'application de la science nucléaire dans les Etats associés; il cite quatre projets dont l'étude va être terminée, et qui concernent l'amélioration du rendement du mil, la lutte contre la mouche tsé-tsé, la conservation des poissons de mer, et l'élimination des larves parasites du bétail.

En conclusion de ses travaux, la Conférence procède à l'élection du bureau de la commission paritaire : M. Georges Damas, président de l'Assemblée nationale du Gabon, est désigné comme président, tandis que M. Gaston Thorn assumera la vice-présidence. M. Alioune Sissoko sera ensuite chargé des fonctions de rapporteur général.

Au cours de la session, les délégués à la Conférence ont été reçus par M. Saragat, Président de la République italienne. D'autre part, le Pape Paul VI a accordé une audience à la Conférence, marquant ainsi que l'association est une oeuvre de paix, dont l'expression populaire et démocratique se trouve dans la Conférence parlementaire. Dans son homélie, le Saint-Père a repris les grands thèmes de son discours à l'Organisation des Nations Unies, en insistant sur les efforts à faire pour préserver la paix mondiale.

## II - LES PARLEMENTS NATIONAUX

### a) Allemagne

Les questions européennes traitées au cours du débat du Bundestag sur la déclaration gouvernementale (29 novembre au 2 décembre 1965).

M. Rainer Barzel, président du groupe C.D.U. / C.S.U., donna à entendre au début du débat que bien des choses seraient plus aisées si les Etats de l'O.T.A.N. pouvaient se résoudre à coordonner leur politique étrangère; cela vaut surtout pour les négociations sur le contrôle des armements ainsi que pour la politique que l'alliance entend suivre en cas de crise grave. L'orateur demanda à ses auditeurs de faire de l'O.T.A.N. quelque chose de plus qu'une alliance militaire. Comme les peuples de la communauté atlantique se trouvent tous confrontés avec des problèmes sociaux et politiques identiques ou analogues, la communauté de défense atlantique devrait, grâce à une coopération pratique, se transformer chaque jour davantage en une grande société (allusion au discours du président des Etats-Unis de septembre 1965).

Avec la France, a estimé M. Barzel, nous sommes surtout liés par une communauté de destin; c'est pourquoi ni la résignation, ni l'amour feint ne sont de mise. Dans une Europe où règnent l'ordre et la paix, Français et Allemands dépendent les uns des autres et comme, dans différents domaines, des divergences se sont manifestées, on devrait s'employer à intensifier le dialogue entre les deux pays. La France également devrait donner des signes d'une volonté nouvelle d'aboutir au "partnership", car notre grand voisin a, lui aussi, besoin de l'Europe. L'Allemagne ne recherche pas seulement l'amitié de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, mais aussi celle de tous les autres Etats.

Après avoir examiné en détail les problèmes de la réunification et ceux que posent l'Europe centrale et orientale, le porte-parole du groupe C.D.U. / C.S.U. se pencha sur les questions de l'union européenne. Il ne faut pas considérer l'Europe comme une "troisième force", mais comme le partenaire de nos amis atlantiques au même titre que tous les Etats pour lesquels la liberté n'est pas un vain mot. A défaut de s'unir, l'Europe perdrait le rang qui lui revient dans le monde. En ce qui concerne le problème européen, l'orateur a dit textuellement "Nous désirons unifier cette Europe en suivant la voie sur laquelle nous nous sommes déjà engagés. Nous devons employer nos forces à progresser vers le but que nous nous sommes fixé plutôt qu'à discuter toujours de méthodes et de projets nouveaux. Il peut y avoir dans l'ensemble de l'Europe des degrés d'intégration tout à fait différents, des domaines de coopération ne se recouvrant pas et des formes différentes d'association, tout comme il peut y avoir des organismes européens comptant un nombre différent d'Etats membres. Bref, nous devons veiller à créer de nouveaux facteurs

de communauté, si possible des facteurs indissolubles, plutôt que de veiller à ce que toutes les "dénominations" concordent systématiquement".

M. Barzel affirma au nom de son groupe qu'il déplora la crise de la C. E. E. et se montra déçu qu'en ce qui concerne la politique en matière de prix des céréales l'on ait cru pouvoir tant attendre des paysans aussi bien que des contribuables. Il invita le gouvernement fédéral à veiller à une répartition équitable des charges et des avantages du Marché commun, "car ce n'est que donnant donnant, en dialoguant et non pas en imposant des ordres et en exigeant l'obéissance, que l'Europe progressera". Le traité de la C. E. E. contient en lui-même toutes les possibilités pour surmonter la crise de la C. E. E. Les traités doivent être respectés. A cet égard il y a lieu de se féliciter de la proposition faite par la Communauté à la France en octobre 1965. Le groupe C. D. U. / C. S. U. est favorable à une large discussion entre les Six au sujet de la situation européenne afin de trouver le moyen de construire en commun l'avenir. Enfin, l'orateur se montra convaincu qu'il y avait un lien entre la crise de la C. E. E., le progrès de l'Europe et la réforme envisagée de l'O. T. A. N. Il conclut par ces mots : "Il est grand temps de poursuivre l'unification de l'Europe. Notre volonté européenne reste inébranlable!"

M. Erler, porte-parole du groupe S. P. D., était d'avis que l'on ne pouvait pas sortir la C. E. E. de l'impasse par des formules magiques. Celui qui veut sauver l'oeuvre accomplie - pour ne pas parler de la continuation de cette oeuvre - ne doit pas participer au travail de sape des institutions de la Communauté. L'orateur s'est félicité de l'invitation adressée par les Cinq à la France et de la tentative des gouvernements de trouver une solution à la crise de la C. E. E. en l'absence de la Commission. Bien entendu, les gouvernements ne devraient pas aller à l'encontre du traité et se laisser entraîner à un débat sur les affaires intérieures des Communautés. L'enceinte où se déroule le dialogue ministériel ne devrait pas se transformer en instance de révision des décisions communautaires. De l'avis de M. Erler, on ne peut sauver la Communauté que si les cinq partenaires s'en tiennent fermement aux traités de Rome. Celui qui voudrait agir contrairement à leurs dispositions aurait à en porter la responsabilité. Vider les traités de leur contenu, ce serait détruire une grande oeuvre et réduire à néant les espoirs des peuples européens. Selon le porte-parole du S. P. D., l'Allemagne défendra mieux ses intérêts dans le cadre de la Communauté qu'en faisant cavalier seul, politique qui peut conduire à un isolement total. Il s'agit maintenant de consolider les Communautés, de les démocratiser, d'augmenter leurs compétences et le nombre de leurs membres et de définir la forme que prendront leurs relations avec les Etats-Unis.

Malgré les difficultés que rencontre la C. E. E., il faut se féliciter de toute tentative visant à établir une coopération pratique entre le Marché Commun et l'A. E. L. E. Il faut éviter que le fossé qui s'est creusé en Europe libre ne s'élargisse davantage. Les difficultés que suscite la politique européenne montrent de nouveau l'interdépendance qui existe entre les domaines politiques et économiques. En effet, l'économie en souffre lorsque les idées que l'on dé-

fend en matière de politique extérieure ne sont pas suffisamment claires et précises. Dans l'économie moderne avec ses interférences et ses connexions, seule une politique extérieure bien conçue peut créer le climat de confiance dont le marché des capitaux a besoin et qui attire les investissements.

La crise actuelle ne devrait pas compromettre la réconciliation entre l'Allemagne et la France, réconciliation qui constitue le fondement de la Communauté européenne. Les efforts déployés à cet effet par les sociaux-démocrates des deux pays renouent avec une solide tradition : il s'agissait toujours, pour eux, d'instituer une coopération entre Etats libres et égaux et non pas de soumettre un de ces Etats à la volonté et à la direction politique de l'autre. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Bundestag a arrêté le préambule du traité franco-allemand qui insère celui-ci dans le cadre de la Communauté européenne et de la solidarité atlantique.

Dans la partie de son discours consacrée à la politique extérieure, M. Franz-Josef Strauss, président du C.S.U., traita en particulier des questions nucléaires. Il demanda de ne pas réduire à néant tout espoir de créer en Europe une force nucléaire indépendante. Il mit en garde contre une acceptation par trop inconditionnelle des propositions tendant à la constitution d'une force nucléaire multilatérale ou atlantique et se prononça contre la participation à une telle force si elle devait entraîner par exemple, pour l'Allemagne, la signature d'un traité de "non-prolifération", parce que cela pourrait, le cas échéant, rendre plus difficile la création d'une force nucléaire européenne. Il invita le gouvernement fédéral à n'y donner éventuellement son adhésion qu'après un examen des plus approfondis, et à ne pas céder à des pressions. Il déclara ensuite que l'O.T.A.N. appliqua, certes, le principe de l'égalité des droits, mais que certaines différences subsistaient en raison de la situation de certains pays, de la répartition des tâches etc., et que, par conséquent, certains partenaires devaient avoir plus de droits que d'autres. Le président du C.S.U. demanda qu'une réelle égalité de droits soit garantie entre les partenaires européens de l'O.T.A.N.; mais cette réelle égalité de droits ne pouvait pas être assurée en dotant l'Allemagne d'un armement nucléaire. "Elle ne peut l'être que si, connaissant le but, nous trouvons la voie, c'est-à-dire si nous tendons vers une solution européenne, solution qui consiste pour la deuxième - et non pas la troisième - grande puissance de l'Occident qui est en mesure de modifier le rapport des forces politiques dans le monde, en Europe et vis-à-vis de l'Est, à revendiquer à long terme un degré de souveraineté et une capacité propre de défense qui soient identiques à ceux des Etats-Unis d'Amérique".

A ce propos, M. Strauss rappela, en outre, qu'une fois réalisée l'unification politique européenne, si possible avec l'Angleterre, et une fois créée une force de dissuasion européenne, les Etats-Unis pourraient retirer d'Europe d'importantes forces armées. Car en cas de non-participation des autres alliés, on ne peut pas exiger à longue échéance que les Etats-Unis continuent seuls à assumer toutes les responsabilités. Washington a besoin de l'Europe, non comme tête de pont ou comme une sorte de "protectorat nucléaire", mais comme une deuxième grande puissance occidentale.

Examinant les conceptions de M. Strauss en ce qui concerne une Communauté européenne de défense disposant d'un armement nucléaire propre, M. Schmidt (Hambourg, S.P.D.) fit remarquer que cela supposait que l'Europe soit politiquement unifiée. Or, pour l'heure l'union n'est pas réalisable du fait que les conditions nécessaires ne sont réunies ni en Angleterre, ni en France. Au sujet de la responsabilité de la République fédérale en matière nucléaire et des questions de stratégie atomique et d'organisation, M. Schmidt estima qu'il ne s'agissait pas "d'une question de droit, de prestige ou de complexe d'infériorité, mais seulement et exclusivement de problèmes d'opportunité militaire et, au-delà, d'opportunité politique. Ce n'est pas une question de droit. N'ayant aucun droit à la bombe, nous ne saurions nous plaindre d'une quelconque injustice".

M. Helmut Schmidt développa ensuite ses idées sur les responsabilités à conférer à la République fédérale d'Allemagne en matière nucléaire, responsabilités que, à son avis, elle pourrait assumer sans qu'elle ait des droits de propriété sur les armes atomiques et sans que de nouveaux accords soient conclus. Il insista surtout pour que l'Allemagne puisse participer à la définition des objectifs à réaliser en temps de crise (ce que les Américains appellent "contingency planning") ainsi qu'à toutes les mesures que prendraient les alliés afin de surmonter des crises qui affecteraient également des intérêts allemands. Il demanda en outre que l'Allemagne dispose d'un droit de veto particulier qu'elle pourrait invoquer au cas où des armes nucléaires devraient être utilisées à partir de l'Allemagne ou sur son territoire. Répondant à une question posée par M. Strauss, en ce qui concerne la façon dont il se représenterait la mise en oeuvre d'un tel veto, M. Schmidt recommanda de s'inspirer des entretiens anglo-américains sur les fusées Thor, stationnées alors en Angleterre, et du "système de la double clé".

(Deutscher Bundestag, 5e législature, 7e session, Bonn, 29 novembre 1965;  
Deutscher Bundestag, 5e législature, 8e session, Bonn, 30 novembre 1965)

## b) Pays-Bas

### 1. Considérations politiques générales au sujet du budget de 1966 à la Première Chambre

Au cours de la discussion, à la Première Chambre des Etats généraux (30 novembre et 1er décembre 1965), du budget de l'Etat pour l'exercice 1966, M. Cals, premier ministre, a parlé de l'appel adressé une nouvelle fois par le Conseil de la C. E. E. à la France (30 novembre) pour l'inviter à reprendre sa place au sein du Conseil.

Les Cinq, a déclaré le premier ministre Cals, sont opposés à une modification du traité qui porterait atteinte à la position de la Commission européenne

et au système des décisions prises à la majorité. Quant au renforcement des pouvoirs du Parlement européen, on sait, qu'au sein du Conseil, certaines nuances séparent les points de vues en présence. Il est peut-être possible, en théorie, de retarder l'application du principe des décisions majoritaires; mais il est permis de se demander, dans les circonstances présentes, si par une telle mesure on parviendra à résoudre la crise.

Les décisions majoritaires ont une importance capitale au point de vue de la position de la Commission européenne elle-même. La structure institutionnelle de la Communauté forme un tout indissoluble; une restriction appliquée à l'égard d'une de ses institutions ne tarderait pas à se répercuter sur les autres.

(Débats de la Première Chambre, 30 novembre et 1er décembre 1965)

## 2. Déclaration de la commission des budgets des affaires étrangères au sujet de l'intégration européenne

A l'occasion de la discussion du budget pour l'exercice 1966, la commission des budgets des affaires étrangères de la Chambre basse des Etats généraux a consacré le 2 décembre un débat approfondi à l'intégration européenne. Plusieurs des questions écrites reprises au dernier numéro des Cahiers Mensuels de documentation européenne ont servi de préparation à ce débat.

### a) La crise des Communautés européennes

Le ministre Luns fait le tour des événements survenus depuis la session du Conseil de la C. E. E. du 28 octobre et rappelle quelles furent les réactions de la France à la demande écrite du Conseil. Celui-ci l'avait invitée, en effet, à participer, à Bruxelles, à une réunion du Conseil de la C. E. E., qui se tiendrait à titre exceptionnel sans la présence de la Commission européenne, afin de discuter des questions politiques posées par la France, en rapport avec la crise du 30 juin dernier.

Le gouvernement français y réagit par l'intermédiaire de M. Couve de Murville, en procédant à des conversations orales avec les ambassadeurs des cinq pays, qui retirèrent l'impression que le gouvernement français considérerait comme peu opportune toute réunion à Bruxelles dans le cadre du traité. Le ministre français fit savoir ensuite que le gouvernement français serait prêt à participer à une conférence des six ministres des affaires étrangères qui n'aurait lieu ni à Bruxelles ni dans le cadre de la C. E. E., afin d'examiner les problèmes politiques. La politique agricole et le règlement financier, pourtant à l'origine de la crise, cédaient ainsi le pas à la préoccupation des problèmes d'ordre purement politique. En outre, le gouvernement français estimait que cette réunion ne devait avoir lieu qu'après que des consultations bilatérales

entre les différents pays et le quai d'Orsay auraient fourni l'assurance que cette rencontre serait un succès.

C'est dans cette perspective que se déroulèrent les entretiens du ministre français avec le ministre Schröder dans le cadre du traité franco-allemand; c'est dans cette perspective aussi qu'elles eurent lieu avec le ministre Luns qui se borna d'ailleurs à écouter, le gouvernement néerlandais estimant pour sa part qu'il était impossible d'entrer en négociation avec le gouvernement français avant que les Cinq ne se fussent consultés entre eux sur la réponse de la France.

Au cours de la session du Conseil des 29 et 30 novembre, les Cinq estimèrent opportun de réagir à la réponse orale faite par la France et profitèrent de l'occasion pour proclamer leur fidélité à la lettre et l'esprit des traités ainsi que leur attachement aux institutions.

Parlant du résultat politique de la réunion du Conseil de la C.E.E., le ministre Luns déclara que "l'unanimité entre les Cinq paraissait s'être renforcée au cours de la réunion et qu'il existait un grand parallélisme entre les vues et les objectifs des cinq gouvernements" qui "ne sont pas disposés à laisser entamer, en quoi que ce soit, les traités de Bruxelles" et qui sont d'avis qu'il ne faut pas abandonner le principe de la règle majoritaire.

M. Westerterp (parti populaire catholique) recherche la cause de la crise, non seulement dans la circonstance que le président de Gaulle ne désire pas une intégration plus poussée de la C.E.E., mais aussi, dans le fait que le chef de l'Etat français a cherché une nouvelle fois à se procurer une arme afin de parvenir à une union politique européenne, de structure intergouvernementale, et visant à un objectif bien défini, à savoir, la poursuite de cette soi-disant politique européenne pour une Europe européenne. Si telle est la réalité, il faudra qu'il prenne naturellement certaines garanties dans les domaines de la tactique et de la stratégie pratiquées en vue de cet objectif politique, si bien que faire de petites concessions au sujet du traité ne viendrait même pas pour lui en considération. L'orateur est d'avis que l'on pourrait peut-être examiner certaines idées de la France, si la structure de l'union politique, telle que l'imagine le président de Gaulle, ne rend toutefois pas impossible, justement, la réalisation de ce but. C'est la combinaison de cette union politique intergouvernementale et les exigences de la politique qu'elle implique pour sa mise en oeuvre, qui rend celle-ci si dangereuse pour les Pays-Bas et pour l'Europe elle-même.

M. Patijn (parti du travail) recherche plutôt les causes de la crise dans le domaine des affaires militaires et dans le comportement de la France vis-à-vis de l'Amérique. Le clivage entre la France et les autres pays s'est fait cependant au plan de la Communauté, et plus exactement à propos du rôle de la Commission européenne, des prérogatives du Parlement européen et du principe de la majorité qualifiée pour l'adoption des décisions au Conseil. L'orateur considère qu'on ne saurait répondre à un conflit d'ordre politique,

comme celui-ci, par de simples concessions économiques, ce qui simplifie en un sens la situation. Dans les circonstances actuelles, il n'existe pas une grande marge de négociation. Les protestations verbales n'aboutissant en fait qu'à peu de chose, les Cinq doivent très sérieusement envisager la possibilité de continuer entre eux, dussent-ils se heurter à une certaine opposition de la France, toujours membre officiellement de la Communauté.

M. Vredeling (parti du travail) fait remarquer que les Cinq ne se sont pas encore prononcés sur le point de savoir si le Conseil peut valablement prendre des décisions à cinq. Il met en garde contre les dangers que comporterait un processus d'effritement des points de vue communautaires. La Commission de la C. E. E. a vraiment donné l'impression avec son memorandum du mois d'août de laisser tomber le Parlement européen; c'est ensuite le Conseil qui, réuni le 26 octobre, a fait une déclaration où il y paraît bien abandonner aussi la Commission, tandis que de leur côté, les cinq gouvernements donnaient l'impression d'adopter la même attitude envers lui. De plus, et bien qu'ils aient déclaré que les Six ne pourraient se réunir qu'une fois à titre exceptionnel sans la Commission, les Cinq ont paru ne pas considérer, en acceptant de se réunir une seconde fois sans elle, qu'il soit tellement grave de poursuivre leurs travaux en dehors de l'Exécutif.

Evoquant la question des oranges, M. Lardinois (parti populaire catholique) fait remarquer que c'est à cause de l'absence de la France que le Conseil n'a pu prendre de décision au sujet des propositions de la Commission. L'orateur a demandé au ministre des affaires étrangères "s'il est encore bien possible d'accepter avec les règles des Six, la présentation, par la Commission européenne, de problèmes fortement controversés, alors que nous ne travaillons en réalité qu'à cinq". Pendant combien de temps pourra-t-on poursuivre les travaux dans ces conditions, jusqu'en février 1966 ou jusqu'en février 1967 ?

Le ministre Luns lui répond que les Cinq pourront poursuivre l'exécution des traités de Rome et de Paris quelque temps encore c'est-à-dire aussi longtemps que la France accepte la procédure écrite et participe ainsi à la formation de certaines décisions. Mais dès que s'arrêtera la création de la politique communautaire et l'édification ultérieure des Communautés, il y aura lieu de craindre alors que n'apparaissent certains symptômes de désintégration. Le gouvernement néerlandais estime - et il a des raisons de croire que c'est aussi l'avis de ses quatre autres partenaires - que si la France persiste à refuser de prendre place au Conseil, les Cinq seront amenés à aller de l'avant à eux seuls. A la longue il ne sera cependant pas possible d'appliquer la règle des Six aux Cinq, de sorte qu'une modification de plusieurs dispositions d'ordre institutionnel sera nécessaire. Cela ne signifie pas que les Cinq ne peuvent prendre de décisions qu'après une révision du traité. Ils sont sûrement habilités à le faire, vu le caractère impératif de l'article 146. Une Communauté à cinq exigerait cependant certains amendements au traité.

L'effritement du point de vue communautaire, redouté par M. Vredeling, n'est pas, d'après le ministre Luns, la conséquence de quelque intention malveil-

lante. Il avait eu l'intention de dire : "au Conseil". Mais quand il s'est rendu compte des implications qu'avait cette formule, il a insisté pour que l'on dise simplement : "le Conseil". De plus, le gouvernement néerlandais est adverse de toute convention interprétative. Là-dessus, les quatre autres pays sont parfaitement d'accord. Bien qu'il n'existe encore aucun point de vue communautaire sur la poursuite éventuelle du Marché commun par les Cinq, autrement dit, sans la France, ce problème a déjà fait l'objet d'entretiens entre les Cinq et les résultats en sont positifs du point de vue du gouvernement néerlandais. Lors des discussions en Conseil du mémorandum de la Commission, le gouvernement néerlandais a tenu à réserver son point de vue en ce qui concerne le rôle du Parlement européen. La seule acceptation du financement de la politique agricole commune par la France n'est pas une concession suffisante.

A la question de savoir si les gouvernements en arriveront ou devront en arriver réellement à un conflit, M. Luns a répondu : "Je ne le sais naturellement pas de façon certaine, mais je pense bien que oui. Je pense que les Cinq ne peuvent y arriver qu'en tout dernier lieu. Les inconnues sont surtout d'ordre juridique et économique".

Le gouvernement néerlandais étudie ce qui se passera si la France ne participe pas aux travaux du Kennedy round. Le projet de saisir la Cour de Justice du problème posé par la situation actuelle est à l'étude en ce moment.

En réponse à une question de M. Lardinois, le ministre Luns explique encore qu'il ne sera pas possible de continuer fort longtemps dans la conjoncture actuelle. Cette situation n'est concevable que quelques mois tout au plus. Il lui semble cependant qu'une solution soit encore possible. Beaucoup, sinon tout, dépend de l'orientation du gouvernement français.

Le secrétaire d'Etat De Block a vu un signe précurseur des difficultés dans le fait que la Commission, bien qu'elle l'eût promis à la réunion du Conseil des 25 et 26 octobre, n'a pas voulu proposer des prix ouverts pour les produits agricoles. Ce fait montre combien l'activité normale de la Commission se trouve entravée. Par ailleurs, l'absence de la France complique, pour ne pas dire bloque, la marche des travaux, notamment en matière de politique monétaire et conjoncturelle.

#### b) Fusion des Exécutifs

A la demande de M. Berkhouwer (parti populaire pour la liberté et la démocratie), la discussion de ce sujet est reportée à une séance spéciale de la commission.

c) Attributions du Parlement européen et résolutions des 24 septembre et 20 octobre 1965

Maintenant que les débats sur les ressources propres de la Communauté, et donc sur les pouvoirs budgétaires du Parlement européen, sont reportés jusqu'à 1970, M. Vredeling (parti du travail) estime que l'on doit réserver toute son attention aux attributions législatives du Parlement européen, qui, d'après des déclarations du secrétaire d'Etat De Block, pourraient bien être plus importantes encore que ne le sont les pouvoirs budgétaires eux-mêmes. Cette question revêt une grande importance parce que le Marché commun industriel devrait être réalisé au 1er juillet 1967, c'est-à-dire à un moment où le Conseil de ministres pourra prendre des décisions à la majorité qualifiée, qui auront de profondes conséquences pour certains secteurs de la politique financière, économique et sociale. Les parlements nationaux seront réduits à une certaine impuissance, parce qu'ils ne pourront plus exiger de leur gouvernement qu'il annule les décisions ainsi prises. Cette situation qui est voulue et qui était connue dès la signature du traité n'est pas concevable sans le transfert au Parlement européen des pouvoirs retirés aux parlements nationaux. Comme l'a exposé le premier ministre Cals dans sa réponse aux questions écrites de l'orateur, s'il n'est pas possible de subordonner le principe de la règle majoritaire à cette session, l'absence de toute réglementation du contrôle démocratique des décisions communautaires impose aux Etats une grande circonspection dans la délégation des attributions nationales aux organes de la C.E.E. C'est pour toutes ces raisons que M. Vredeling se prononce contre une mise en place accélérée du Marché commun au 1er juillet 1967.

M. Blaisse (parti populaire catholique) fit lui aussi observer que "tant que la Communauté ne disposerait pas de moyens propres, le renforcement de la situation budgétaire du Parlement européen, pour souhaitable qu'il fût, n'était pas absolument indispensable. Tant la seconde Chambre des Pays-Bas que le Bundestag souhaitent qu'on prenne les devants en attribuant au Parlement de modestes pouvoirs législatifs; les deux résolutions du Parlement européen, datées des 24 septembre et 20 octobre 1965 et actuellement en discussion, ont une portée analogue". Le calendrier du processus de renforcement de la structure démocratique de la Communauté n'était pas mal établi, mais peut-être a-t-on manifesté trop de hâte à réaliser l'intégration. L'orateur estime raisonnable le ralentissement du processus d'intégration proposé dans le memorandum de la Commission de la C.E.E., encore qu'il déplore que celui-ci ne dise mot de la politique commerciale, d'une importance essentielle selon lui. "La modeste motion de l'an dernier" concernant les compétences du Parlement européen vaut toujours, conclut l'orateur, la demande d'un renforcement de la structure démocratique de la Communauté, nous la maintenons.

MM. Boertien (parti antirévolutionnaire) intervint dans le même sens, ainsi que M. Bos (union chrétienne historique) à l'estime duquel il serait préférable de repousser d'abord les attaques dont le traité fait l'objet, puis

de lutter pour une démocratisation renforcée, complément indispensable, selon lui, des discussions majoritaires du Conseil de ministres.

Le contrôle démocratique n'est pas un complément des décisions majoritaires, prises au sein du Conseil, affirma M. Berkhouwer (parti populaire pour la liberté et la démocratie), mais l'autre face d'une même chose. Il s'agit, à vrai dire, du fait que 200 millions d'Européens sont de plus en plus soumis à des règlements de caractère européen, sans qu'il existe, pour autant, un contrôle parlementaire européen adéquat. Et l'orateur de citer, comme exemple flagrant de cet état de choses, le subventionnement à la construction navale tel qu'il est proposé. L'observation du traité comporte aussi l'application de l'article 138 relatif à l'élection directe du Parlement européen, à laquelle est subordonnée l'attribution à cette institution des compétences nécessaires.

Il ne faut, naturellement pas, que le Parlement voie son activité absorbée par des détails techniques tels que les pistolets de scellement, les agents colorants ou les feux arrières; il doit avoir son mot à dire dans les grandes décisions politiques. Mais avant de disparaître, les compétences nationales doivent être remplacées par une compétence européenne adéquate. Selon l'orateur, il s'agit là d'une condition sine qua non.

" Une des plus grandes victimes, sinon la plus grande victime de la crise qui a éclaté le 30 juin sur l'Europe, est sans aucun doute le Parlement européen et ses compétences ", a déclaré le ministre Luns dans sa réponse aux orateurs des différents groupes. Certains desiderata, très justifiés, ne peuvent être retenus en ce moment. Le gouvernement néerlandais estime que l'amélioration des résultats acquis doit céder le pas au maintien de ceux-ci.

Le gouvernement néerlandais a, conformément à la motion Blaisse du 8 juin 1965, soutenu avec force les revendications du Parlement européen en ce qui concerne les compétences de celui-ci. Mais il est un fait qu'au cours des séances du Conseil, qui aboutirent à la crise, les propositions relatives au rôle du Parlement européen n'ont plus été, comme telles, appelées à l'ordre du jour. Maintenant que la question des ressources propres de la Communauté a été reportée à 1970, la Commission de la C. E. E. et le Parlement européen ne jugent plus le problème aussi urgent. Le gouvernement estime devoir maintenir à l'avenir le lien qui a été établi par lui entre l'octroi à la Communauté de ressources propres et le renforcement de la position du Parlement européen dans le domaine du droit budgétaire. Ses efforts tendront aussi à renforcer les compétences du Parlement européen dans d'autres domaines, entre autres, dans le domaine législatif.

La proposition de M. Vredeling de lier l'entrée en vigueur des décisions majoritaires au renforcement de la position du Parlement européen, risquerait, selon le ministre Luns, de vider le traité de toute sa substance, de sorte que le remède serait pire encore que le mal. C'est pourquoi le gouvernement néerlandais ne suivra pas la suggestion de M. Vredeling. Le ministre des affaires étrangères ne pense pas non plus qu'il serait indiqué de rejeter l'accé-

lération de la mise en oeuvre du Marché commun à partir du 1er juillet 1966, en tirant argument de l'étroitesse des pouvoirs du Parlement européen. Ce moyen aussi, estime-t-il, est trop sévère. Au cours des discussions qui ont suivi le dépôt du memorandum de la Commission au Conseil de la C.E.E., le gouvernement néerlandais a réservé avec insistance sa position à l'égard de la nécessité de renforcer les compétences du Parlement, dans les domaines non seulement budgétaire mais aussi législatif, de sorte qu'il a le droit de revenir sur celle-ci à tout moment qu'il estimera utile.

Le ralentissement du processus d'intégration émane, en effet, de la Commission elle-même. L'orateur se demande d'ailleurs s'il a été bien intelligent de la part de la Commission européenne de rédiger et de faire connaître publiquement son deuxième document si peu de temps après l'éclatement de la crise.

En conclusion, M. Luns exprime l'espoir que les autres parlements continuent à témoigner le même intérêt pour la position du Parlement européen, une telle attitude pouvant jouer un rôle important lors des développements ultérieurs.

Au surplus, cette question a été envoyée à un conseil secret qui se tiendra dans le courant du mois de décembre.

#### d) Relations extérieures de la Communauté

##### Kennedy round

M. Westerterp (parti populaire catholique) brossa un tableau de l'impasse où se trouvent, à la suite de la crise de la C.E.E., les négociations du Kennedy round et demanda si le gouvernement néerlandais était disposé à favoriser l'octroi à la Commission de la C.E.E. par le Conseil - au besoin des Cinq - d'un nouveau mandat de négocier pour le 31 janvier 1966 au plus tard. Ce mandat complémentaire est nécessaire pour permettre la conclusion des négociations avant le 30 juin 1966. L'orateur craint qu'un échec du Kennedy round n'entraîne un renforcement des tendances protectionnistes aux Etats-Unis, cependant qu'un accord entre ces derniers et d'autres pays, en dehors de la C.E.E., pourrait avoir pour celle-ci des conséquences économiques désavantageuses.

M. Vredeling (parti du travail) demanda s'il n'était pas absolument indispensable que le Conseil fît usage de la possibilité de prendre en la matière une décision à la majorité qualifiée.

M. De Block, secrétaire d'Etat, signala que le mandat de négociateur de la Commission de la C.E.E. se prêtait à une interprétation restrictive. La Commission peut donc poursuivre son travail jusqu'au mois de janvier. On peut aussi donner au mandat une interprétation extensive, débattre de la question avec

les Cinq ou suspendre les négociations pour la durée de l'impasse actuelle. Il est trop tôt, estima l'orateur, pour passer au système de décisions à la majorité qualifiée, d'autant plus que celui-ci ôterait aux négociations une grande part de réalité, à moins que les choses n'aillent si loin que, la rupture entre les Six étant consommée, les Cinq et la France négocient séparément. On n'en est cependant pas encore là, aussi longtemps que subsiste l'espoir de voir se ressouder le cercle des Six.

A la mi-janvier, la Commission de la C. E. E. déposera un nouveau memorandum qui peut ouvrir des possibilités nouvelles de négociations. Il y a cependant une lacune importante : il faut négocier à la fois dans le secteur industriel et dans le secteur agricole, mais ici, en dehors du domaine des céréales, la négociation est impossible sans fixation des prix, laquelle ne peut se faire, pour la Communauté, qu'avec la collaboration de la France. Les Cinq se trouvent ainsi placés dans un cercle vicieux.

#### Rapports entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.

Au centre des délibérations se trouvait le memorandum adressé à la Communauté par l'A. E. L. E. De l'avis de M. Blaisse (parti populaire catholique), chercher à établir des contacts avec l'A. E. L. E., dont la structure est totalement différente, constituerait pour l'organisation de la C. E. E. un geste assez inopportun et dangereux à la fois, parce qu'il placerait les Cinq sur la pente d'une politique de caractère intergouvernemental.

De nombreux milieux, tant en Grande-Bretagne que dans d'autres pays de l'A. E. L. E., estiment possible et utile un tel "bridge-building", (une telle approche) dit M. Patijn (parti du travail). En quoi ils se trompent profondément. En somme, la constitution de l'A. E. L. E. ne fut rien autre chose que l'édification d'une position de négociation en face du Marché commun. On peut certes abaisser quelques barrières douanières, on n'en vient pas pour autant à une véritable politique économique. Le danger que présenterait le "bridge-building" dans les circonstances actuelles serait de réveiller, en Angleterre, l'intérêt pour une zone de libre-échange. Une seule solution peut véritablement favoriser le développement de l'Europe, dit l'orateur : l'entrée dans la C. E. E. de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'A. E. L. E.

M. Berkhouwer (parti populaire pour la liberté et la démocratie) fait remarquer qu'à ce jour l'A. E. L. E. ne s'était jamais avancée aussi loin sur la voie d'un dialogue par un de ses organes, à quelque niveau que ce fût. C'est une erreur, en outre, de considérer l'accession de la Grande-Bretagne comme une solution de rechange au cas où la France se retirerait. Si la France ne peut se passer de l'Europe, l'Europe ne peut pas davantage se passer de la France. La même chose vaut en ce qui concerne la Grande-Bretagne.

Enfin, M. Nederhorst (parti du travail) déclare que la construction d'un pont suppose la présence de deux piliers, or l'un d'eux est en train de s'affaïsser.

En outre, toutes ces conversations relatives à un rapprochement ne peuvent donner naissance qu'à des illusions. La gravité de la crise de la C. E. E. peut, dans un avenir rapproché, provoquer une situation totalement différente qui, à son tour, requerra des mesures tout autres.

Dans sa réponse, M. De Block, secrétaire d'Etat, a déclaré : "Nous ne pouvons pas - et les pays de l'A. E. L. E. pas davantage - nous bercer de l'illusion qu'un rapprochement de l'A. E. L. E. et de la C. E. E., une fusion entre elles, la construction d'un "pont", puissent être du domaine des réalités. Il est impossible de s'atteler à une collaboration féconde à un moment où la portée même d'une coopération basée sur la philosophie et les principes du traité n'est pas estimée à sa juste valeur. Le traité ne permet pas de mettre dans le vin de la C. E. E. la quantité d'eau jugée tolérable par les pays de l'A. E. L. E."

#### Problèmes internes de la C. E. E.

Dans le memorandum de la Commission de la C. E. E. du 18 juillet 1965, la question des ressources propres de la C. E. E. est reportée à 1970. Toutefois, le tarif douanier commun devrait cependant entrer en vigueur le 1er juillet 1967. Les rentrées ainsi effectuées devraient donc être partagées de manière proportionnelle selon une clé de répartition établie à partir des recettes douanières perçues par les Etats membres durant une période de référence qui n'a pas encore été précisée. Aux yeux de M. Westerterp (parti populaire catholique) il s'agit là d'une manière déguisée et dénuée de fondement juridique de mettre à la disposition de la Communauté des moyens propres; cet octroi pourrait d'ailleurs se faire sans passer par les parlements nationaux, s'il se fonde effectivement sur l'article 235 du traité.

Une telle procédure signifierait non seulement un nouvel affaiblissement du traité, mais créerait aussi la possibilité d'esquiver en 1970 l'obligation d'accorder au Parlement européen des compétences budgétaires élargies.

Ces mêmes considérations amenèrent M. Vredeling (parti du travail) à proposer le maintien des frontières administratives à l'intérieur de la Communauté pour le transport en transit.

M. De Block, secrétaire d'Etat, déclara, en réponse à cette intervention, que la péréquation des recettes douanières est une proposition allemande qui ne bénéficie nullement de l'appui des cinq autres pays. Au surplus, il partage, dans ses grandes lignes, l'opinion de M. Westerterp, selon laquelle cette méthode pourrait introduire un semblant de création de moyens propres. Tant que les taxes sur le chiffre d'affaires n'auront pas été réglées, poursuivit M. De Block en s'adressant à M. Vredeling, il n'est pas exclu, si les frontières sont maintenues jusqu'au 1er janvier 1970, qu'on assiste à un détournement de trafic. Lorsqu'en juillet 1967, les frontières intérieures auront été abaissées, les tarifs douaniers unifiés, et que seule la taxe sur le chiffre d'affaires justifiera encore l'existence de douanes, ce détournement de trafic

ne dépendra plus que du règlement du paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

(Seconde Chambre, session 1965-1966, Commission du budget des affaires étrangères, 2e réunion, 2 décembre 1965)

### 3. Contrôle parlementaire sur la politique européenne en matière de prix du lait

En réponse à une question écrite de M. Vredeling (parti du travail), le ministre de l'agriculture, M. Biesheuvel, a déclaré, le 15 décembre 1965, qu'en ce qui concerne les propositions que la Commission est appelée à formuler en vue de déterminer un niveau commun des prix pour les produits agricoles, dont les produits laitiers, il fallait, à son avis, suivre la même procédure que celle qui fut adoptée lors de la fixation du prix commun des céréales. A l'époque, les propositions de la Commission de la C.E.E. relatives au prix commun des céréales furent soumises, avec l'assentiment du Conseil, au Parlement européen qui a marqué son accord sur le prix proposé le 8 janvier 1964.

Le contrôle démocratique des décisions prises au sein de la C.E.E. doit d'ailleurs être renforcé, a encore déclaré M. Biesheuvel qui rappela à ce point de vue la position que le gouvernement néerlandais a toujours adoptée en la matière.

(Annexe aux débats de la Seconde Chambre, page 193, n° 124)